



Fraternité – Travail – Progrès
République du Niger



Systeme des Nations Unies

SYSTEME DES NATIONS UNIES AU NIGER

*Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDAF 2009 – 2013*



Unis dans l'Action

AVANT PROPOS

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est le principal outil de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Il est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées et garantir leur alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités des pays bénéficiaires.

L'UNDAF 2009-2013 est ainsi la réponse collective et intégrée du Système des Nations Unies aux priorités nationales définies dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la pauvreté (SDRP) 2008-2012.

La formulation synchronisée de ces deux documents de référence a permis au Gouvernement et à l'Equipe de Pays d'approfondir le dialogue de politiques et de mieux circonscrire les articulations entre la vision du Niger et les engagements pris dans le cadre des Sommets mondiaux et Conférences internationales organisés sous l'égide des Nations Unies.

Le processus de formulation de l'UNDAF s'est déroulé dans un cadre participatif et dynamique, avec l'implication effective de tous les partenaires, sous le leadership conjoint du Gouvernement et de l'Equipe de Pays.

Nous voudrions exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les partenaires qui nous ont accompagnés dans ce processus participatif, long, mais combien exaltant : représentants de la société civile, du secteur privé, et les autres partenaires techniques et financiers. Ce plan cadre est aussi le leur et nous les invitons à se l'approprier et à nous accompagner tout au long de sa mise en œuvre.

Ces remerciements s'adressent aussi et surtout aux techniciens de l'administration nigérienne et des agences du SNU, qui ont animé les groupes de travail élargis, véritable cheville ouvrière du processus de formulation de l'UNDAF.

Khaldiata LO N'DIAYE
Coordinatrice Résidente du
Système des Nations Unies

Aïchatou MINDAOUDOU
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Table des Matières

Liste des Sigles et Abréviations	i
Tableau de signature de l'UNDAF 2009 - 2013	iv
Agences Résidentes	iv
Agences non Résidentes	v
Résumé analytique	vi
Carte administrative du Niger	viii
Situation des principaux indicateurs des OMDs au Niger	ix
Partie 1 : Introduction	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 Processus d'élaboration de l'UNDAF	2
1.2.1 Orientation.....	2
1.2.2 Revue et consolidation des analyses nationales	2
1.2.3 Planification stratégique de l'UNDAF	3
1.2.4 Formulation et validation de l'UNDAF	3
Partie 2: Les résultats attendus dans les différents domaines de coopération	4
2.1 Les domaines de coopération	4
2.1.1 Développement durable, Environnement et Sécurité alimentaire	4
2.1.2 Capital humain, démographie & Services sociaux de base.....	6
2.1.3 Gouvernance.....	9
2.1.4 Thèmes transversaux.....	11
2.2 Programmes conjoints	11
2.3 Résultats attendus de l'UNDAF	11
Partie 3 : Cadre des ressources de l'UNDAF	14
3.1 Contributions par Agences et par domaines de coopération.....	14
Partie 4 : Mise en œuvre et modalités de coordination	15
4.1 Partenariat et mobilisation des ressources :	15
4.2 Mécanisme de Coordination	15
4.3 Arrangements de gestion	16
4.4 Stratégie de Communication.....	16
Partie 5 : Suivi - Evaluation	17
5.1 Objectif du suivi/évaluation	17
5.2 Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF.....	17
5.2.1 Organes de suivi - évaluation.....	17
5.2.2 Outils de suivi/évaluation	18
ANNEXES	
Annexe I : Matrice des Résultats de l'UNDAF	- 1 -
Annexe II : Cadre de Suivi et Evaluation de l'UNDAF 2009-2013.....	- 7 -
Annexe III : Calendrier de Suivi et Evaluation UNDAF 2009-2013.....	- 14 -
Annexe IV: Processus de l'UNDAF aligné sur celui de la SDRP	- 15 -
Annexe V: Membres des Groupes de Travail Elargis de l'UNDAF	16

Liste des Sigles et Abréviations

ABDH	: Approche Basée sur les Droits Humains
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
ARMP	: Agence de Régulation des Marchés Publics
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
CAP	: Processus d'Appel Consolidé
CAS	: Country Assistance Strategy
CCD	: Commissariat Chargé du Développement
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CESOC	: Conseil Economique, Social et Culturel
CERF	: Fonds Central de Réponse d'Urgence
CIP/SDR	: Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural
CNDH/LF	: Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNDP	: Conseil National de Dialogue Politique
CPAP	: Country Programme Action Plan
CPD	: Country Programme Document
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CTIA	: Comité Technique Inter Agences
DNPGCA	: Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
EU	: Etats - Unis
FACE	: Formulaire d'Autorisation de financement et de Confirmation des Dépenses
FAPCA	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	: Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GOSNU	: Groupe Opérationnel des Nations Unies
GTE	: Groupe de Travail Elargi
HACT	: Approche Harmonisée des procédures de Remises d'Espèces aux Partenaires d'Exécution
H CJ	: Haute Cour de Justice
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
IADM	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDH	: Indice du Développement Humain
IEC	: Information, Education, Communication
INS	: Institut National de la Statistique
IPTE	: Initiative en faveur des Pays pauvres Très Endettés
JICA	: Japan International Cooperation Agency
MAE/C	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAT/DC	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCC	: Millenium Challenge Corporation
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MILD	: Moustiquaires Imprégnés d'Insecticides à Longue Durée d'action
NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NEX	: National Execution / Exécution Nationale

NIGERINFO	: DEVINFO adapté au Niger
NU	: Nations Unies
OCDE/CAD	: Organisation Commune pour le Développement Economique / Comité d'Aide au Développement
OCHA	: Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSDC	: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	: Programme Commun des Nations Unies pour la Lutte contre le SIDA
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PARJ	: Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Programme de Pays
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de base de Bien - être
RM	: Ressources à Mobiliser
RMDH	: Rapport Mondial sur le Développement Humain
RO	: Ressources Ordinaires
SDRP	: Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
S&E	: Suivi & Evaluation
SNU	: Système des Nations Unies
SP/SRP	: Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SR	: Santé de la Reproduction
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSB	: Services Sociaux de Base
UBT	: Unité Bétail Tropical
UE	: Union Européenne
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UN	: United Nations
UN-HABITAT	: Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	: Fonds des Nations Unies pour le Développement des Femmes
USA	: United States of America
VIH/SIDA	: Virus d'Immuno Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

Déclaration de Mission de l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies au Niger

Réaffirmant l'attachement de l'Organisation des Nations Unies aux valeurs et principes de la Charte, à la défense et à la promotion des droits fondamentaux de l'Homme, à la dignité et à la valeur de la personne humaine, ainsi qu'à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des enfants,

Considérant la Réforme des Nations Unies, notamment le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) qui vise à coordonner et à aligner les interventions du SNU sur les priorités nationales et le système de planification des pays bénéficiaires,

Considérant la Déclaration du Millénaire, avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),

Considérant la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Efficacité de l'aide,

Vu la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012 élaborée par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les agences des Nations Unies en particulier,

Nous, membres de l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies au Niger, résidents et non résidents, nous engageons à :

- Contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial pour la réalisation de la Déclaration du Millénaire en faveur du Niger et à soutenir le pays dans ses efforts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Accompagner le Niger dans la mise en œuvre de sa Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012 ;
- Appuyer les actions du Gouvernement et du peuple du Niger visant à élargir le champ des opportunités offertes à l'ensemble de la population, en particulier aux groupes vulnérables ;
- Mobiliser nos ressources, nos expertises et notre savoir-faire pour soutenir la dynamique de développement, de consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance favorables à une croissance économique pro - pauvres.

Cet engagement traduit les idées forces de la Réforme des Nations Unies dont le credo est la lutte contre la pauvreté et l'alignement sur les priorités définies par les pays eux mêmes.

En l'occurrence, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2009-2013 constitue le cadre d'harmonisation de nos interventions pour accompagner la vision que le Niger s'est fixée et appuyer la réalisation des priorités qu'il a définies dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012, en ligne avec les OMD.

Dans cette perspective, nous sommes déterminés à mobiliser davantage et à concentrer nos ressources et nos expertises, sur les domaines prioritaires suivants : i) Développement Durable, Environnement et Sécurité Alimentaire ; ii) Capital Humain, Services Sociaux de Base et Démographie ; et iii) Gouvernance.

Tout en privilégiant une Gestion Axée sur les Résultats et en nous appuyant sur le leadership national et un partenariat étendu à la société civile, au secteur privé et aux autres acteurs du développement, nous nous investirons pour soutenir : i) la promotion des Droits humains et l'équité de genre ; ii) le renforcement des capacités nationales de pilotage et de mise en œuvre du développement; iii) la promotion d'un environnement favorable à la paix et la coopération internationale.

Nous réitérons notre ferme volonté d'apporter une réponse collective, coordonnée et intégrée aux priorités nationales et d'obtenir des résultats tangibles dans l'amélioration effective des conditions de vie des populations nigériennes, les groupes vulnérables en particulier.

Tableau de signature de l'UNDAF 2009 - 2013



S.E.Mme Aïchatou MINDAOU DOU

*Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération de la République du
Niger*



Mme Khardiata LO N'DIAYE

*Coordinatrice Résidente du
Système des Nations Unies
au Niger*

Agences Résidentes



M. Ousmane Diagana

Représentant Résident de la Banque Mondiale



M. Abdoulaye Niang

*Directeur du Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*



Mme Maria Helena Semedo

*Représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et
l'Agriculture*



M. Pierre Laporte

Représentant du Fonds Monétaire International



M. Alpha Boubacar Diallo

Chef de Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)



Mme Yagana Tandja

Représentante de l'organisation Internationale pour les Migrations (OIM)



Mme Khadidiatou MBAYE

Représentante de l'Organisation Mondiale de la Santé



Dr. Eric Verschueren

Coordonnateur de Pays



M. Jeff Taft – Dick

Représentant et Directeur du Programme Alimentaire Mondial



Mme Khardiata LO N'DIAYE

*Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le
Développement*



M. Yacine Diallo

Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population



M. Akhil Iyer

Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Agences non Résidentes



M. Ali Boussaha

Directeur de la Division de l'Afrique, Département de la coopération technique de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)



M. Mohamed Beavogui

Directeur de la Division du FIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre



M. Massata Cissé

Senior Field Operations Officer (ONUDI)



Prof. Juma Shabani

Directeur du Bureau Multi Pays de Bamako, Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)



Mme Cécile Mukarubuga

Directrice Régionale pour l'Afrique de l'Ouest du Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)



Mme Khardiata LO N'DIAYE

Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement



M. Dramane Haidara

Directeur a.i du Bureau Sous Régional de l'Afrique de l'Ouest (ILO / BIT)



M. Antonio Mazzitelli

Représentant Régional de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ONUDC)



Mme Khardiata LO N'DIAYE

Pour le Bureau Régional du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (UN - HABITAT) pour l'Afrique et les Pays Arabes

Résumé analytique

1. Le Niger est un pays sahélien et enclavé de l'Afrique de l'Ouest. Avec un Indice du Développement Humain (IDH) de 0,374, il est classé 174^{ème} sur 177 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007-2008. Le revenu brut par habitant estimé à 285 US \$ en 2006 est l'un des plus bas du monde. Partie prenante à la Déclaration du Millénaire et aux conclusions du Sommet mondial de 2005, le Gouvernement a élaboré avec l'appui de ses partenaires, la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012, basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. En réponse aux priorités définies dans la SDRP, le système des Nations Unies a, en étroite collaboration avec le Gouvernement, élaboré le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2009-2013. Ce Plan Cadre est le résultat d'un processus participatif et dynamique piloté conjointement par l'Equipe de Pays et le Gouvernement. Ce processus itératif a impliqué l'ensemble des Agences, des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, résidentes et non résidentes, sous la supervision de l'Equipe des Directeurs Régionaux. Outre les techniciens du SNU, les représentants du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des autres partenaires techniques et financiers ont pleinement participé au processus.

3. Les principales étapes de ce processus inclusif sont : i) Définition des orientations à travers la Note d'orientation Stratégique de l'UNDAF ; ii) Revue et consolidation des analyses nationales pour construire une vision commune sur les priorités nationales à la lumière de la réforme des Nations Unies ; iii) Planification stratégique pour convenir avec les partenaires des domaines de coopération prioritaires et formuler les effets UNDAF ; iv) Formulation et validation de l'UNDAF pour soumettre le document au contrôle de qualité de l'Equipe des Directeurs Régionaux et préparer sa signature avec le Gouvernement.

4. L'UNDAF 2009-2013 est aligné sur la SDRP 2008-2012 que l'Equipe de Pays a choisie d'utiliser pour déterminer ses domaines prioritaires de coopération, sans passer par l'étape d'un Bilan Commun de Pays. Cette démarche est d'autant plus justifiée que le SNU a largement participé et contribué au processus d'analyse et de formulation de la SDRP.

5. Se fondant sur la Déclaration du Millénaire avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration de Paris, le NEPAD, la SDRP et tenant compte des avantages comparatifs du SNU, trois domaines de coopération prioritaires sont choisis de manière consensuelle avec le Gouvernement : i) **Développement durable, environnement et sécurité alimentaire** ; ii) **Capital humain, démographie et services sociaux de base** ; iii) **Gouvernance**.

6. Ces domaines prioritaires sont déclinés en trois effets UNDAF : i) **D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu** ; ii) **D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique** ; iii) **D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix**. Outre ces trois effets, quatre thèmes transversaux sont retenus : **Droits humains, genre, jeunesse, prévention et gestion des crises et catastrophes**.

7. Ces trois (3) effets UNDAF avec les thèmes transversaux sont traduits en huit (8) effets programmes et trente et un (31) produits programmes de pays qui couvrent l'ensemble des OMD et contribuent aux différents axes stratégiques de la SDRP. Les résultats attendus de ces effets et produits sont une contribution efficace et significative des Nations Unies à la réponse nationale aux défis identifiés dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).

8. Dans l'appui aux priorités nationales, les avantages comparatifs du SNU résident dans ses capacités d'analyse stratégique, d'aide à la formulation des stratégies et programmes et de mise en œuvre d'interventions ciblées sur le terrain. Sur la base des principes de la Gestion Axée sur les Résultats, le SNU soutient les actions menées par le Gouvernement de manière synergique et complémentaire avec les autres partenaires, en visant l'atteinte de résultats mesurables et un effort renforcé de programmation conjointe. Le renforcement des capacités, le plaidoyer, la communication et la mobilisation sociale figurent parmi les stratégies privilégiées par le SNU pour contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

9. Les *ressources programmables* de l'UNDAF 2009-2013 sont estimées à 1,050 milliard de dollars, dont 500 millions de la BM. Elles se répartissent comme suit : 353,5 millions de dollars, soit 33,70% pour le domaine du développement durable, de la sécurité alimentaire et de l'environnement ; 531,4 millions de dollars, soit 50,60% pour le domaine Capital humain, services sociaux de base et maîtrise de la croissance démographique; et 165 millions de dollars, soit 15,70% pour le domaine de la gouvernance. Outre ces ressources propres et mobilisables, le SNU jouera un rôle catalyseur dans la recherche de ressources additionnelles et l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques.

10. La mise en œuvre et la gestion de l'UNDAF requièrent des efforts de coordination et d'harmonisation, tant au sein du SNU qu'avec ses partenaires nationaux et internationaux. Se fondant sur les principes de l'appropriation nationale, de l'harmonisation des procédures et de la réduction des coûts de transaction recommandés par la Réforme des Nations Unies et la Déclaration de Paris, l'Equipe de Pays compte renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'Approche Harmonisée de mise à disposition des fonds aux partenaires nationaux (HACT), avec les quatre agences Ex Com d'abord et progressivement pour les autres.

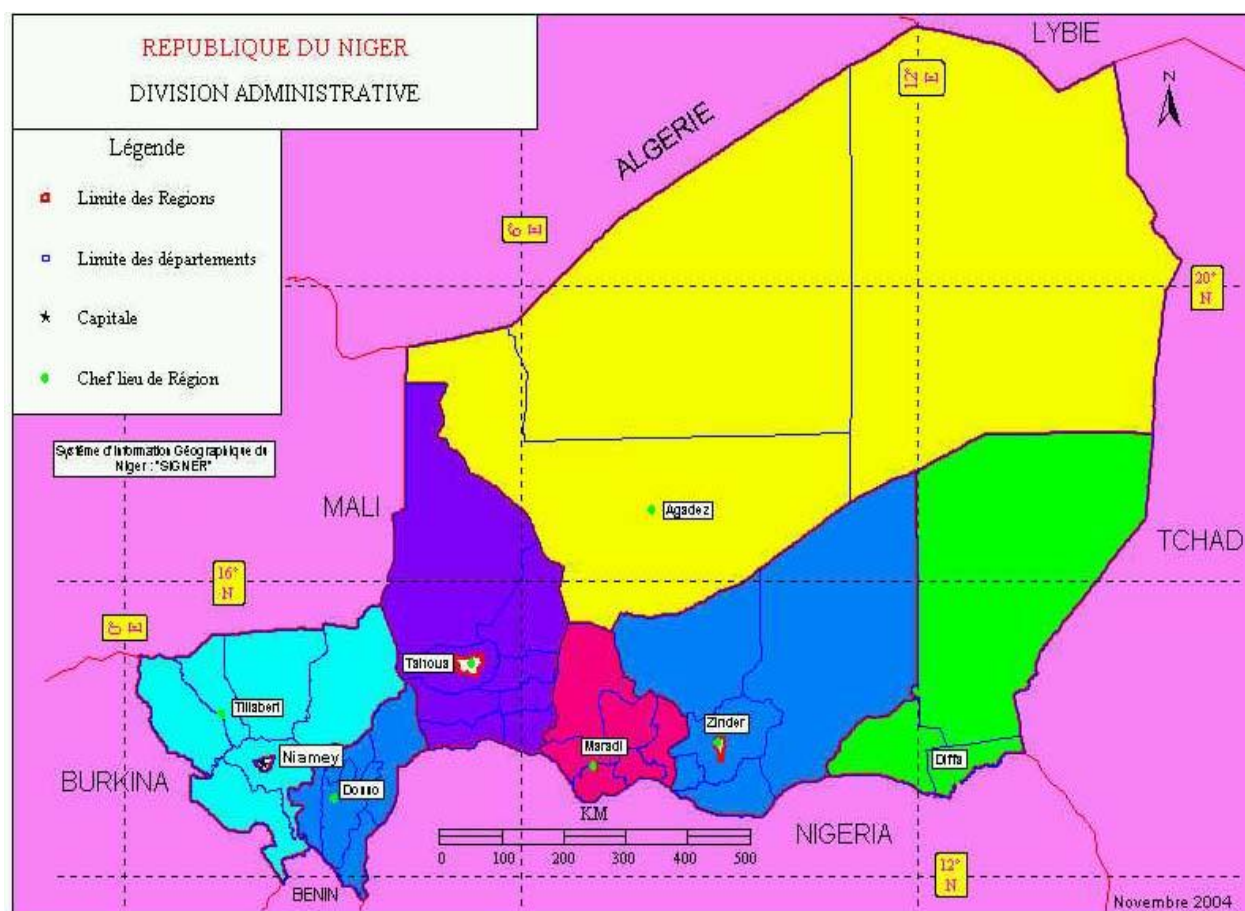
11. L'alignement de l'UNDAF sur la SDRP implique aussi l'utilisation des mécanismes nationaux de coordination et de Suivi - Evaluation. Tout en adhérant au dispositif institutionnel de suivi - évaluation de la SDRP, le mécanisme de coordination et de suivi de l'UNDAF repose sur : i) un Comité de pilotage de haut niveau composé de l'Equipe de Pays et de membres du Gouvernement ; ii) un Comité technique conjoint composé du Comité Technique Inter Agences et des représentants de l'Administration ; iii) les trois groupes de travail des effets et le groupe spécifique de suivi/évaluation.

12. Les indicateurs de suivi - évaluation de l'UNDAF sont définis sur la base des effets UNDAF, des effets de programmes de pays et des produits de programmes de pays, Ils prennent comme référence ceux des OMD et de la SDRP. Il s'agit d'un noyau d'indicateurs pertinents pour mesurer la contribution de l'UNDAF à la réalisation des OMD et des axes stratégiques de la SDRP.

13. Le présent UNDAF constitue le cadre de référence pour les interventions des agences des Nations Unies, résidentes et non résidentes au Niger pour la période 2009-2013.

30/09/2013

Carte administrative du Niger



Le Niger en bref¹

Indicateurs	Valeurs	Indicateurs	Valeurs
Superficie (km ²)	1.267.000	Proportion de la population urbaine en dessous du seuil de pauvreté (en %)	55,5
Population (en milliers) en 2007	13 476	PIB nominal (milliards de FCFA en 2007)	1 968,5
Taux d'accroissement de la population (en %)	3,3	Indice de Développement Humain (IDH 2007)	0,374
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme)	7,1	Proportion dépenses de l'éducation dans le budget de l'Etat (en %)	22,4
Population urbaine (en milliers)	2 160	Proportion dépenses de la santé dans budget Etat (en %)	7,6
Population de moins de 15 ans (en % du total)	48,6	Taux d'inflation (en %)	0,1
Densité moyenne (habitants au km ²)	10,3	Encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB	15,6
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	62,1	Cheptel (milliers UBT)	31 035
Proportion de la population rurale en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65,7	Superficie cultivée (ha)	6 534 681

¹ Sources : Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2006
Comptes nationaux, INS

Situation des principaux indicateurs des OMDs au Niger

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Niveau tendanciel en 2015	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65 ² ,1 en 2001	62,1 en 2005	50,0	42	33
	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	50% en 1998	43% en 2006	29,7	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %)	42% en 2001-02	54% 2006	79,4	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	26% en 2001-02	40% 2006	96	92	100
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	5. Rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %)	55,7	69	87	95	100
		6. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %)	19,9 en 2000	28,7 en 2005	46,3	45	52
		7. Proportion des femmes salariées dans la Fonction Publique (en %)	24,4	24,5	-	-	-
		8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	1,2 en 1998	12,4 en 2006	23	20	25
		9. Proportion des femmes au Gouvernement (en%)	17,9	20% en 2006	-	25	25
		11. Proportion des femmes dans les collectivités (%)	-	17,6	-	25	25
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	274 en 1998	198 en 2006	115,7	112	108,7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	123 en 1998	81 en 2006	33,8	35	41,0
		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35 en 1998	47 en 2006	60,5	-	-
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,52 en 1992	6,48 en 2006	6,45	2	1,75
		16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14,6 en 1998	17,2 en 2006	20	-	50
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. Taux de séroprévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,87 en 2002	0,7 en 2005	-	< 0,7	< 0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	1,6	2,7 en 2006	-	-	-
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	19. Superficie des terres protégées pour prévoir la biodiversité (en % du territoire national)	6,6	-	-	8	10
	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	43 en 2000	68,7 en 2005	-	80	85
	11. Faciliter l'accès à des logements décentes et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	67,5	70,3	-	-	-
		22. Proportion des ménages urbains propriétaires de logement (en %)	52,2	63,9	-	-	-
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	12. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	23. Aide publique au développement en % du PIB	16	8,3	-	-	-
		24. Service dette en % des exportations	19	7	-	-	-

SOURCE : SDRP 2008-2012

² Ce niveau a été estimé sur la base des données de 2005

Partie 1 : Introduction

1.1 Contexte

1. Le Niger est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest dont la superficie est de 1 267 000 km². Il est entouré par le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Nigeria, le Tchad, la Libye et l'Algérie. Les deux tiers du territoire sont situés en zone saharienne et sont donc désertiques. Le Niger a une population estimée à 13,4 millions d'habitants en 2007, dont 48,6% a moins de 15 ans. Environ 4 nigériens sur 5 vivent dans les zones rurales. Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un Indice du Développement Humain (IDH) estimé à 0,374 dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007/2008 qui le situe au 174^{ème} rang sur 177. Le revenu brut par habitant est aussi l'un des plus faible au monde, soit 285 US \$ en 2006³.

2. L'économie nigérienne est peu diversifiée et se caractérise par sa forte dépendance de l'agriculture et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Le taux de croissance du PIB est de 3,9% en moyenne au cours de la période 2001-2006, à peine supérieur au croît démographique de 3,3%⁴. L'activité économique est largement dominée par le secteur informel qui contribue pour 70% au Produit Intérieur Brut. L'examen de la structure du PIB met en évidence la prépondérance du secteur tertiaire, avec 44%, suivi de près par le secteur primaire, 42,8% contre seulement 13,2% pour le secteur secondaire, dominé par l'exploitation de l'Uranium. Le Niger est fortement tributaire de l'aide extérieure, qui reste cependant très faible par rapport aux besoins de financement des OMD. Les différentes initiatives d'allègement de la dette, notamment l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) dont le pays a bénéficié, ont permis de ramener l'encours de la dette extérieure à 15,6% du PIB en 2007 contre 52,9% en 2005⁵.

3. Les principaux indicateurs des OMD sont à des niveaux très bas. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 62,1% en 2005⁶. Cette pauvreté est très accentuée chez les femmes à cause des inégalités et iniquités de genre. Elle est aussi étroitement liée à la faiblesse du niveau d'éducation et de santé. Le taux brut de scolarisation au primaire s'élève à 54% en 2006 avec des disparités de genre et selon le milieu de résidence. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 28,7%. Le taux de mortalité infanto juvénile est de 198‰, tandis que 43% des enfants de moins de 3 ans présentent une insuffisance pondérale. Moins d'un enfant sur trois (29%) est complètement vacciné. La mortalité maternelle reste très élevée (648 décès pour 100 000 naissances vivantes). Le paludisme demeure la principale cause de mortalité avec une létalité de 2,7%. Le taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les 15-49 ans est de 0,7%, un des plus faibles en Afrique. L'accès à l'eau potable est de 68,7%, mais 78,4% des ménages ne disposent pas de système d'assainissement adéquat. Le taux d'accès à l'électricité est de 9,3% tandis que la quasi totalité des ménages (96,4%) utilise le bois/charbon comme principal combustible domestique ; ce qui contribue à l'accélération de la déforestation du pays. Le sous-emploi touche 4/5 de la population en âge de travailler.

4. La situation d'insécurité qui prévaut dans le Nord du pays constitue un facteur de risque pour le développement économique et social de la région. Elle contribue à exposer les populations aux crises humanitaires récurrentes et accentue la dégradation des indicateurs socio - économiques (santé, éducation, emploi, revenus, etc.) dans la région. Carrefour entre le nord et le sud du continent, avec de vastes étendues désertiques difficiles à contrôler, le territoire nigérien est à l'instar des pays de la bande saharienne propice aux trafics illicites, notamment des armes et stupéfiants. Ces trafics alimentent l'insécurité et rendent la situation particulièrement préoccupante dans le nord du pays où se concentrent les exploitations minières vitales au développement économique du pays.

3 Source : SDRP 2008-2012 ; octobre 2007.

4 Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2001

5 Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (2006-2008), MEF, oct. 2005

6 Source : Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien être (QUIBB) ; 2005.

5. Les principaux défis auxquels est confronté le Niger sont : le faible développement du capital humain, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, la forte croissance démographique, la faible croissance économique, l'insécurité alimentaire et l'insécurité globale dans le Nord du pays.

6. En réponse aux multiples défis, dont ceux de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et conformément à son adhésion à la Déclaration du Millénaire et aux Conclusions du Sommet mondial de 2005, le Gouvernement du Niger a élaboré de manière participative la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012, basée sur les OMD et sous tendue par plusieurs stratégies et politiques sectorielles. La SDRP trace les contours d'un programme quinquennal de développement du pays articulé autour de sept axes stratégiques : 1) La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois ; 2) L'accès équitable à des services sociaux de qualité ; 3) La maîtrise de la croissance démographique ; 4) La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ; 5) Le développement des infrastructures ; 6) La mise en place d'une gouvernance de qualité ; 7) La mise en œuvre efficace de la Stratégie.

7. La mise en œuvre effective de cette stratégie a pour but d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 et de réaliser la Vision que le Niger s'est fixée à savoir : « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine* »

1.2 Processus d'élaboration de l'UNDAF

8. L'Equipe de Pays des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Gouvernement, a conduit l'exercice de formulation de l'UNDAF 2009-2013 en associant tous les partenaires: Administration publique, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers. Cet exercice s'inspire des leçons tirées de la mise en œuvre de l'UNDAF 2004-2007 et des acquis de la participation active du SNU à l'élaboration de la SDRP 2008-2012. Ce processus dynamique et itératif s'articule autour de quatre phases essentielles qui sont décrites ci dessous.

1.2.1 Orientation

9. L'alignement de l'UNDAF sur le système de planification et les priorités nationales demeure l'une des idées forces de la réforme des Nations Unies. Elle s'est concrétisée par la participation active des agences et leur implication effective au processus de formulation de la SDRP. D'un commun accord avec le Gouvernement, l'Equipe de Pays a choisi l'option d'utiliser les analyses nationales sans passer par l'étape d'un Bilan Commun de Pays. Ainsi, les orientations de l'UNDAF 2009-2013 sont définies sur la base des avantages comparatifs du SNU, des OMD et des analyses de la SDRP 2008-2012. L'approche participative et inclusive a permis au SNU et à ses partenaires de construire une vision commune sur les lignes guides et les avancées de la réforme des Nations Unies et leurs liens avec les priorités nationales. La Note d'Orientation Stratégique⁷ tout comme l'UNDAF ont pour principales sources d'inspiration la SDRP et les orientations de la réforme.

1.2.2 Revue et consolidation des analyses nationales

10. L'alignement programmatique de l'UNDAF 2009-2013 sur la SDRP 2008-2012 a été opéré à travers une série de travaux internes au SNU et au sein des Groupes de Travail Elargis (GTE), composés de représentants du SNU, de l'Administration, de la société civile, du secteur privé, et des autres partenaires techniques et financiers.

⁷ Note d'Orientation Stratégique de l'UNDAF, Août 2007

11. Les axes stratégiques de la SDRP sont fondus en quatre thématiques⁸ autour desquelles des groupes de travail élargis ont animé les Journées UNDAF sur des problématiques⁹ liées à la planification et aux modalités de gestion des programmes. Les journées UNDAF et les travaux internes se sont focalisés sur : i) la revue des analyses nationales et identification des besoins en études complémentaires ; ii) l'identification des pistes d'entrée à la SDRP pour l'UNDAF ; iii) la définition des liens programmatiques entre l'UNDAF et la SDRP et ; iv) la préparation de l'atelier de planification stratégique de l'UNDAF.

12. Les résultats obtenus de ce processus participatif sont : la construction d'une vision commune sur l'application de la réforme des Nations Unies au contexte et aux priorités du pays ; la consolidation du dialogue et de la concertation entre le SNU et ses partenaires ; un partenariat renforcé ; l'appropriation du processus de programmation du SNU par la partie nationale ; le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats et en approche basée sur les droits humains ; la constitution du référentiel de base à l'élaboration du document de l'UNDAF ; le positionnement du SNU par rapport aux priorités de la SDRP en vue de l'atelier de planification stratégique de l'UNDAF.

1.2.3 Planification stratégique de l'UNDAF

13. L'Atelier de Planification Stratégique est le cadre privilégié de concertation et de dialogue entre le Système des Nations Unies et ses partenaires, en l'occurrence les représentants du Gouvernement, pour convenir ensemble des priorités nationales auxquelles les Nations Unies apportent, à travers l'UNDAF, une réponse coordonnée et intégrée au cours de la période 2009-2013.

14. De façon participative et consensuelle, trois domaines prioritaires d'intervention, en ligne avec les OMD et la SDRP sont retenus : i) *Développement durable, environnement et Sécurité alimentaire* ; ii) *Capital Humain, Services Sociaux de Base et Démographie* ; iii) *Gouvernance*. Ces domaines sont déclinés en trois effets UNDAF respectifs ci - après : i) *D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu* ; ii) *D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique* ; iii) *D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix*. Outre ces trois domaines et effets, quatre thèmes transversaux sont retenus : Droits humains, genre, jeunesse, prévention et gestion des crises et catastrophes.

1.2.4 Formulation et validation de l'UNDAF

15. La formulation de l'UNDAF s'est déroulée selon l'esprit « One UN ». La matrice des résultats et le plan de suivi - évaluation ont été élaborés de façon itérative par les groupes de travail. L'Equipe de Pays et le CTIA ont veillé à la cohérence d'ensemble de l'UNDAF et à la conformité des résultats attendus avec les orientations. Les procédures de contrôle et de validation, notamment le contrôle de qualité par l'équipe des directeurs régionaux et les réunions conjointes de stratégie avec le Gouvernement et les partenaires ont été respectées. Les principes de la gestion axée sur les résultats et de l'approche basée sur les droits humains ont constamment guidé les travaux d'élaboration de l'UNDAF.

⁸ Groupe1 : Recherche d'une croissance forte et créatrice d'emplois ; Groupe2 : Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP ; Groupe3 : Services sociaux de base et infrastructures ; Groupe4 : Inégalités et iniquités de genre.

⁹ Ces problématiques sont : Opérationnalisation des recommandations de la revue à mi parcours de l'UNDAF 2004-2007 ; Prévention et gestion des crises et catastrophes ; Programmes conjoints ; Approche Harmonisée de Transferts des fonds aux partenaires d'exécution (HACT).

Partie 2: Les résultats attendus dans les différents domaines de coopération

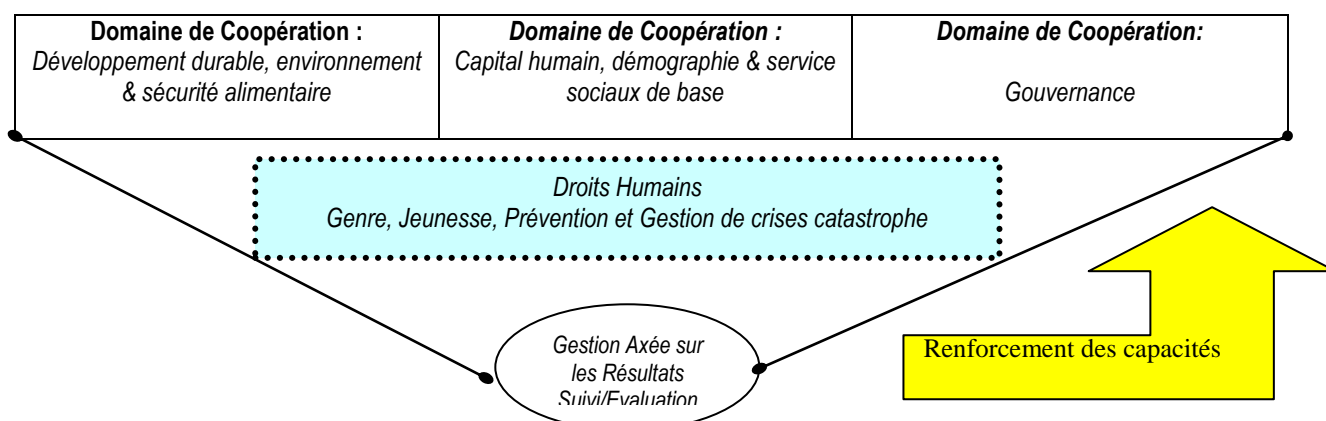
2.1 Les domaines de coopération

16. La Déclaration du Millénaire jumelée à la Déclaration de Paris font des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) le cadre de référence de l'aide internationale et définissent un nouveau paradigme de l'aide fondé sur l'alignement sur les priorités nationales. La SDRP 2008-2012 étant basée sur les OMD, l'UNDAF 2009-2013 contribue en même temps à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des OMD.

17. Le positionnement du SNU s'est fait sur la base de ses avantages comparatifs et en référence aux axes stratégiques de la SDRP. Aussi, les effets UNDAF retenus répondent-ils aux exigences du mandat pour agir, de la capacité à agir et enfin d'un meilleur positionnement par rapport aux autres pour agir.

18. Outre les trois domaines de coopération et effets retenus, les questions liées aux droits humains, au genre, aux jeunes, ainsi que la prévention et la gestion des crises et catastrophes sont traitées de manière transversale. Pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013, le système des Nations Unies au Niger privilégie la gestion axée sur les résultats tout en multipliant ses efforts visant le renforcement des capacités des acteurs en matière de Suivi - Evaluation.

Le graphique ci-dessous schématise les trois domaines de coopérations de l'UNDAF en lien avec les thèmes transversaux, avec comme approche de planification, la GAR



Chaque domaine de coopération est décliné en EFFET UNDAF comme suit :

Développement durable, Environnement & Sécurité alimentaire	Capital humain, démographie & Services sociaux de base	Gouvernance
Effet UNDAF <i>D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu</i>	Effet UNDAF <i>D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique</i>	Effet UNDAF <i>D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.</i>

2.1.1 Développement durable, Environnement et Sécurité alimentaire

19. Deux priorités nationales sont couvertes par ce domaine de coopération. Il s'agit de la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois d'une part, de la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables d'autre part. Ces priorités visent la réalisation des OMD 1, 3, 7 et 8.

a. Les défis

20. Parmi les défis majeurs auxquels est confronté le Niger dans ce domaine, figurent la pauvreté des populations plus accentuée dans les zones rurales, l'insécurité alimentaire, le chômage et le sous emploi notamment des jeunes, la répartition inéquitable des ressources, des potentialités, des opportunités et des

capacités, ainsi que la préservation et la gestion durable des ressources naturelles. En moyenne, plus de la moitié des ménages nigériens, soit 53%, dépensent moins d'un dollar par jour pour leurs consommations. L'incidence¹⁰ de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (65,7%) qu'en milieu urbain (55,5%). Le taux de chômage officiel de 16% ne rend pas compte de la réalité ; il est plus élevé dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,2%). Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 25% contre près de 12% pour les hommes ; les tranches d'âge 15 - 29 ans enregistrant les taux les plus élevés (24%). Les enfants travailleurs sont estimés à 15% de la population active. Le taux de sous-emploi est très élevé et frappe surtout les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

21. Les inégalités et disparités de genre persistent à tous les niveaux dans le pays. Elles se manifestent particulièrement au niveau de la répartition du revenu, dans l'accès aux services sociaux et aux opportunités économiques. L'ampleur de la dégradation de l'environnement, les effets déjà perceptibles des changements climatiques minent les ressources naturelles au Niger et accentuent les conflits autour de leur utilisation. L'utilisation massive de combustibles ligneux (environ 1,9 million tonnes/an) accentue la déforestation qui contribue au processus de désertification, diminuant ainsi le potentiel de terres irrigables et / ou arables.

b. Stratégies nationales

22. Pour relever le défi de la pauvreté, le Gouvernement mise sur une croissance économique forte et sur une gestion durable des ressources naturelles. La stratégie est bâtie sur une volonté affirmée de réaliser une croissance forte, mieux répartie, créatrice d'emplois et de revenus, notamment dans la sphère socio-économique des pauvres. Le programme économique du Gouvernement pour la période 2008 - 2012 décrit dans la SDRP vise à atteindre un taux de croissance de 7% à travers : (i) le développement des grappes de croissance à haut potentiel et créatrices d'emplois centrées sur le développement rural, l'artisanat, le tourisme et les mines ; (ii) la promotion des pôles régionaux de développement en fonction des opportunités économiques locales ; (iii) le renforcement de la compétitivité globale de l'économie par l'amélioration de l'environnement microéconomique des affaires, le soutien au secteur privé et l'amélioration de l'accès aux services financiers ; (iv) une meilleure insertion dans le commerce régional et mondial. Des actions visant la protection sociale des enfants et des personnes défavorisées ainsi que l'épanouissement des jeunes seront menées dans le but de réduire les inégalités et les vulnérabilités dans la société nigérienne.

23. Un accent particulier est mis sur la gestion durable des ressources naturelles, car l'amélioration de l'environnement aide à améliorer la vie humaine et le bien-être des populations dans la mesure où celle-ci contribue à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la qualité de l'eau, aux contrôles des maladies et à la protection contre les désastres naturels. A cet effet, des investissements directs dans la gestion de l'environnement seront entrepris dans le but d'endiguer la désertification, combattre la pollution et renforcer les systèmes de contrôles pour une meilleure gestion de l'environnement

c. Stratégies de coopération des Nations Unies :

24. La stratégie du SNU consistera à apporter un appui-conseil au Gouvernement, à renforcer les capacités des acteurs, à développer un plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources et à inciter les pouvoirs publics à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans ces domaines.

25. Le système des Nations Unies contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des revenus en faveur des groupes vulnérables. Outre les appuis spécifiques des institutions de Bretton Woods à l'amélioration de la gestion macro économique, le SNU se propose de : (i) faciliter l'accès des populations vulnérables au crédit pour leur permettre de mener des activités économiques rentables ; (ii) aider à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et des catastrophes par un appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP/GCA) et aux autres institutions nationales compétentes ; (iii) renforcer la sécurité alimentaire par l'augmentation de la productivité et de la rentabilité des productions agro - sylvo - pastorales ; (iv) contribuer à la préservation d'un environnement sain par une meilleure gestion des ressources naturelles.

¹⁰ Mesure le pourcentage des individus ou des ménages dont la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

26. Pour améliorer la sécurité alimentaire, le SNU se propose de contribuer à l'augmentation de la productivité et la rentabilité des productions grâce à un accès sécurisé aux facteurs de production, la promotion de filières porteuses ainsi que le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations.

27. L'accès au crédit sera promu à travers une amélioration de la performance/efficacité des systèmes financiers décentralisés afin qu'ils puissent fournir des services adaptés aux besoins des populations vulnérables. Les populations vont bénéficier des formations adéquates et un appui technique en vue de renforcer leurs capacités pour une meilleure utilisation des services et produits offerts. Les structures nationales et associatives chargées de l'entrepreneuriat pour la promotion de l'artisanat, de la culture, de l'industrie et du commerce seront également renforcées afin de mieux répondre aux objectifs de diversification des revenus pour les populations vulnérables.

28. La préservation et la gestion durable des ressources naturelles y compris l'eau et le patrimoine culturel seront renforcées grâce à une meilleure connaissance des accords environnementaux multilatéraux, des politiques et stratégies par l'ensemble des acteurs. Les populations seront mieux informées et sensibilisées sur les risques environnementaux et bénéficieront à cet effet des outils leur permettant une meilleure prise en charge des problèmes environnementaux. L'accent sera également mis sur les mesures d'atténuation des impacts du changement climatique.

d. Rôles des agences :

29. Les Agences partenaires dans la réalisation de l'effet UNDAF : « D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu » sont : AIEA, BM, BIT, FAO, FENU, FMI, OCHA, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, UNFPA, UNHABITAT, UNICEF. Chaque agence contribue efficacement à la réalisation de cet effet selon son mandat, en synergie avec les autres intervenants et conformément à la déclaration de mission de l'Equipe de Pays des Nations Unies au Niger.

30. La FAO jouera le rôle de Chef de file en partenariat avec le PAM pour renforcer les synergies et veiller à une meilleure intégration et une complémentarité accrue des interventions. Les appuis des agences vont cibler en priorité les populations vulnérables et couvriront les domaines ci-après : l'appui conseil à la gestion macro économique et à la formulation de stratégies et politiques, l'amélioration et la diversification des moyens de subsistances des ménages au moyen notamment des AGR, le renforcement des capacités des acteurs nationaux par le biais de la formation et du partage des connaissances, l'augmentation de la productivité et de la production agricole, la promotion des filières porteuses, le renforcement de la sécurité alimentaire et la surveillance épidémiologique de la malnutrition, la préservation et la gestion durable des ressources environnementales et énergétiques, ainsi que la prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles. Les Agences du SNU se proposent également d'aider à la mobilisation des ressources financières et de renforcer les capacités de gestion du changement climatique.

31. Ce domaine de coopération est aussi le domaine de concentration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International qui apportent surtout des aides budgétaires directes au Gouvernement et appuient la promotion d'un environnement favorable à l'essor du secteur privé. Ils poursuivront aussi leur rôle traditionnel de conseil et d'appui à la gestion macro économique (Finances publiques, balance des paiements, monnaie et crédit).

2.1.2 Capital humain, démographie & Services sociaux de base

32. Les priorités nationales ciblées sont notamment le développement du capital humain, l'accès équitable aux services sociaux de base et la maîtrise de la croissance démographique. Ce domaine de coopération vise à atteindre les OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

a. Les défis

33. L'accès équitable des populations aux services sociaux de base demeure un défi majeur pour le Niger. Outre l'insuffisance des infrastructures sociales, il subsiste des disparités géographiques et de genre dans l'accès aux services sociaux de base existants. Ainsi le taux net de scolarisation se situe à 45,5% pour

l'ensemble du pays. Celui-ci est réparti de manière inéquitable selon les milieux de résidence (52,6% pour le milieu urbain contre 45% pour le milieu rural) et le genre (38,7% pour les filles et 54,1% pour les garçons). Le taux d'alphabétisation est très faible (28,7% en 2005 dont 42,9% pour les hommes et 15,1% pour les femmes) en raison notamment de l'insuffisance de l'offre de formation

34. L'accès aux services de santé de qualité constitue également un énorme défi pour le Gouvernement. Selon les résultats du QUIBB, 39% de la population mettent plus de 30 minutes pour accéder à un centre de santé. Aux distances parcourues il faut ajouter l'insuffisance de la qualité des soins. En effet, seules 6,2% des personnes consultées ont estimé être satisfaites des prestations reçues. La santé maternelle et infantile constitue une préoccupation majeure au regard des taux élevés de mortalité maternelle (648 pour 100.000), infantile (81 décès pour 1000 enfants de 0 à 11 mois en 2006) et infanto - juvénile (198 décès pour 1000 enfants de 0 à 59 mois).

35. Le facteur démographique figure en tête des défis à relever pour permettre au Niger de pérenniser ses acquis de développement. En effet, l'indice de fécondité de 7,1 enfants en moyenne par femme en 2006 est l'un des plus élevés au monde. Il est aggravé par le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction, aux produits contraceptifs, le poids des stéréotypes et les considérations socioculturelles et religieuses. La malnutrition qui sévit fortement dans le pays constitue aussi un défi de taille. En effet, 43% des enfants de moins de 3 ans sont atteints d'insuffisance pondérale en 2006 tandis que 50% des moins de 5 ans accusent un retard de croissance en 2006.

36. La population nigérienne est également en prise avec le fléau du VIH/SIDA (Prévalence de 0,8% et une estimation d'environ 60 000 personnes vivant avec le VIH dans le pays), de la tuberculose avec un taux de dépistage de 42,5%, un taux de guérison de 65% et un taux d'abandons du traitement de 14% en 2005 et surtout du paludisme qui est la cause d'environ 30% des décès dont 52% des enfants de moins de 5 ans. On constate aussi l'association de l'infection à VIH/SIDA /TBC chez 20 à 23 % des malades tuberculeux ce qui constitue également une préoccupation majeure.

37. En 2005, le taux d'accès des ménages à l'eau potable est de 68,7% au niveau national contre 43 % en 2000. En milieu urbain, ce taux est de 96,7% contre 60,3% en milieu rural, d'où les fortes disparités selon le milieu de résidence. La principale source d'approvisionnement en eau de boisson en milieu rural demeure les puits. En effet, 60,8% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement (42,8% utilisent les puits non protégés et 18% les puits protégés). On note également que près de 57 % des ménages mettent plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau. Au nombre des défis liés au secteur de l'eau, il y a lieu d'indiquer le coût élevé des ouvrages, la disponibilité quantitative et qualitative de l'eau et l'organisation de la gestion des équipements. L'amélioration de la gestion des ressources en eau et des infrastructures constitue une priorité pour rentabiliser les investissements dans un contexte de rareté des ressources financières et d'accroissement en points d'eau moderne

38. L'évacuation des ordures ménagères demeure un des problèmes cruciaux particulièrement en milieu urbain. Seules 47,1% des ordures sont collectées par les municipalités et 10% arrivent dans les décharges et aucune municipalité ne procède au traitement des déchets. Le taux de couverture en système d'assainissement amélioré en milieu rural est de 4% en 1997. L'évacuation des eaux usées ainsi que des eaux pluviales demeurent problématique en raison notamment des coûts d'investissement élevés.

39. En raison de la généralisation de la pauvreté, les ménages éprouvent d'énormes difficultés à accéder à un habitat décent et à un environnement sain. On considère que 40% de la population vit dans des habitats de faible qualité qui ne satisfont pas les conditions minima de confort, de sécurité et d'hygiène pour une vie décente, tandis que 80% de la population utilisent la nature comme lieu d'aisance.

30/09/2013

b. Stratégies nationales

40. Pour répondre à ces deux priorités, le Gouvernement entend intensifier ses actions dans les domaines clés de l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, l'accès et

l'utilisation des services et la qualité des soins, l'accès à l'énergie, l'eau potable et au cadre de vie, la réduction de la malnutrition, la promotion de l'emploi décent et des AGR.

41. Les objectifs ainsi visés seront de : porter le rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire à 95% en 2012 contre 69% en 2006 ; faire passer la proportion de la population alphabétisée de 28,7% en 2006 à 45% en 2012 ; porter à 35% le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnés d'insecticides à longue durée d'action (MILD) en 2012 et que 60% des personnes atteintes de paludisme aient accès à un traitement adéquat dans les 24 heures suivant le début de la maladie ; porter la prise en charge des cas de malnutrition de 17% en 2005 à 50% en 2010 ; baisser de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle, de $\frac{2}{3}$ le taux de mortalité infanto juvénile à l'horizon 2015 ; assurer un large accès des populations urbaines et rurales aux ressources en eau potable. Le taux de couverture des besoins en eau devra être porté à 85% et 80% en 2015 respectivement en milieu urbain et en milieu rural. L'objectif est d'atteindre 73,4% de couverture en évacuation des ordures ménagères à l'horizon 2015 dans les municipalités.

42. En milieu rural, l'objectif est d'atteindre 50% de couverture en latrines améliorées à l'horizon 2015. L'objectif est aussi d'améliorer les systèmes de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux usées et de drainage des eaux pluviales. Par ailleurs, des actions visant à réduire de 20% l'utilisation abusive d'emballages plastiques seront menées en vue d'améliorer le cadre de vie des populations. Concernant l'habitat, les actions viseront : (i) le renforcement du niveau d'équipement des centres urbains et ruraux ; (ii) la promotion d'une meilleure intégration socioéconomique des groupes pauvres ; (iii) l'amélioration de l'habitat.

43. La riposte nationale au VIH/SIDA s'effectue à travers un cadre multisectoriel de réponse coordonnée par le CNLS et ancré dans tous les organes de gouvernance locale et qui vise l'intensification et l'extension massive des programmes et interventions favorisant la prévention du VIH/SIDA et la prise en charge des personnes, des communautés et des familles infectées/affectées par le VIH/SIDA.

44. Des politiques et programmes volontaristes sont élaborés et mis en œuvre dans le but d'inverser la tendance démographique actuelle, notamment la Politique Nationale de Population, la Politique Nationale de Genre, etc. Ces politiques et programmes couvrent les aspects liés à la fécondité, la planification familiale, la santé de la reproduction, la réduction des inégalités et iniquités entre les sexes. Ils comprennent en outre des activités de plaidoyer et de conscientisation des communautés sur les problèmes de population et développement. Ils visent par ailleurs la responsabilisation des couples et l'autonomisation économique des femmes. En outre, le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre des stratégies préventives, curatives et transversales en vue de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes malnutries et contribuer à l'atteinte de l'OMD N°1.

c. Stratégies de coopération des Nations Unies

45. L'être humain constitue le capital le plus précieux à condition qu'il soit en bonne santé, éduqué, formé et qu'il puisse accéder aux opportunités économiques, notamment l'emploi et les facteurs de production. Ce domaine de coopération situe la personne humaine dans ses multiples dimensions au centre des stratégies de développement et établit le lien logique entre la variable démographique, le développement du capital humain et le rôle des services sociaux de base dans la valorisation des ressources humaines.

46. Soucieux de favoriser un large accès des populations à des services sociaux de base de qualité et pleinement conscient de l'importance que revêt le facteur démographique pour la durabilité des acquis sociaux et économiques du pays, le SNU se propose de répondre à ces priorités en agissant dans deux directions complémentaires : d'une part, accroître les aptitudes des populations vulnérables à utiliser des services sociaux de base (SSB) et à participer à la maîtrise de la croissance démographique ; d'autre part, renforcer les capacités des institutions, en particulier les institutions locales et les acteurs du niveau central, pour assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base. A cet égard, des programmes conjoints pour offrir un paquet de services essentiels selon une approche multi sectorielle seront privilégiés.

47. Les interventions du SNU ont ainsi pour stratégie de base le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, le plaidoyer, la mise à disposition et l'accès des populations à un paquet de services sociaux essentiels, la coordination, la mobilisation sociale, y compris l'IEC.

48. L'appui du SNU à la riposte nationale au VIH/SIDA demeure une priorité pour toutes les agences, notamment à cause de la dimension transversale de la pandémie. Pour y parvenir efficacement, le SNU se propose de formuler et de mettre en œuvre un Programme conjoint de lutte contre le VIH/SIDA pour soutenir le cadre stratégique national élaboré et mis en œuvre par le Gouvernement. Le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) appuiera ce programme conjoint dans le but de maîtriser la pandémie et de cibler le maintien de la prévalence en deçà du niveau actuel. A travers le cadre multisectoriel de réponse coordonnée par la Coordination Inter Sectorielle de Lutte (CISL) contre le VIH/SIDA, ancré dans les organes de gouvernance locale, enraciné dans les communautés et activement soutenu par un partenariat fructueux entre tous les acteurs, le Niger assure l'intensification et l'extension des programmes et interventions favorisant la prévention du VIH/SIDA, le traitement de toutes personnes dans le besoin et le soutien des personnes, des familles et des communautés infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA.

49. Dans le but de concentrer davantage ses interventions et de renforcer les synergies, le SNU et d'autres partenaires se proposent de formuler et de mettre en œuvre un programme conjoint multisectoriel dans la région de Maradi. Ce programme couvrira des domaines clés comme le développement local, le développement rural, les services sociaux de base et la micro-finance.

d. Rôle des Agences :

50. Les Agences partenaires dans la réalisation de l'effet UNDAF : « *D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les Services Sociaux de Base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique* » sont : AIEA, BM, BIT, FAO, FENU, OIM, OMS, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNHABITAT, UNICEF. Chaque agence contribue efficacement à la réalisation de cet effet selon son mandat en synergie avec les autres intervenants et conformément à la déclaration de mission de l'Equipe de Pays des Nations Unies au Niger.

51. Le principe de la gestion axée sur les résultats et l'approche « One UN » guideront les agences dans le choix de leur rôle respectif dans la réalisation de l'effet UNDAF. L'UNICEF assurera le rôle de Chef de file en partenariat étroit avec UNFPA en vue de renforcer la coordination des interventions des agences dans les domaines d'action prioritaires ci-après : l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre la malnutrition, le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, la maîtrise du facteur démographique, l'amélioration du cadre de vie ainsi que de la disponibilité et la qualité des services de santé et d'éducation, la réduction des inégalités et iniquités de sexe, le respect des droits et libertés, le renforcement des capacités des communautés, le développement et la protection sociale des enfants et des femmes, la lutte contre le travail des enfants et la formation professionnelle.

2.1.3 Gouvernance

52. Dans le cadre de l'UNDAF, le domaine Gouvernance couvre deux priorités nationales à savoir la promotion d'une gouvernance de qualité et la mise en œuvre efficace de la SDRP. Ce domaine de coopération couvre les OMD 3 et 8.

a. Les défis

53. Le retour à la normalité constitutionnelle, après les élections présidentielle et législative de décembre 1999, a permis au Niger de sortir du cercle vicieux des crises sociopolitiques récurrentes qui ont fortement entravé son développement au cours de la décennie 1990. Le pays connaît depuis une stabilité politique et a engagé des actions visant le renforcement de sa démocratie et la création d'un état respectueux et garantissant les droits et libertés de ses citoyens. Après la mise en place de 269 communes urbaines et rurales, le processus de décentralisation se renforce grâce aux appuis multiformes de l'Etat, des partenaires et la création du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). D'autres instances de régulation et de médiation sont mises en place, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP). L'Assemblée

Nationale a installé en son sein la Haute Cour de Justice (HCJ). Les prochaines élections générales sont prévues en 2009. Au niveau administratif, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Direction du Contrôle des marchés publics veillent au respect des normes et à l'équité dans la gestion des marchés publics.

54. En dépit des efforts consentis, le Niger fait face à des problèmes de gouvernance qui sont reflétés par les notations relativement faibles de plusieurs indicateurs de mesure de la gouvernance et des cadres institutionnels. Il se classe relativement loin derrière les pays du groupe des 11¹¹, tant pour l'indicateur de contrôle de la corruption que pour ceux de stabilité politique et d'efficacité de la gouvernance. Il occupe un rang moyen en ce qui concerne l'indicateur de la liberté d'expression.

55. La porosité des frontières liée à l'insuffisance des moyens humains et matériels de contrôle, conjuguée à la position géographique de carrefour entre l'Afrique du Nord et celle subsaharienne fait du pays une zone de transit de tous genres. Le territoire nigérien sert également de voie de passage aux migrants ayant choisi la voie terrestre, à travers le Sahara, pour relier les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Nord et l'Europe.

56. L'amélioration des indicateurs passe par des actions vigoureuses visant à relever les défis qui se posent à la bonne gouvernance. Parmi ces défis, citons la faiblesse des institutions au plan des capacités techniques, matérielles et humaines, la faiblesse des capacités d'analyse et de coordination des organisations de la société civile, la faiblesse des mécanismes de prévention et de gestion des crises et conflits et l'insuffisance de la culture de la paix. Au niveau de la gestion économique, notons les faiblesses du dispositif de planification stratégique et de programmation. Ce dispositif se caractérise par l'insuffisance de l'application de la démarche de gestion axée sur les résultats, le manque d'une vision prospective à long terme, les lacunes dans la gestion et la mise en oeuvre des programmes, les difficultés de coordination, les faiblesses des capacités pour le suivi/évaluation des politiques et programmes, et enfin l'insuffisance dans le système d'information statistique.

b. Stratégies nationales

57. Le Gouvernement entend s'investir dans la promotion d'une gouvernance de qualité au Niger à travers la consolidation de la Gouvernance politique, le renforcement de la Gouvernance administrative, l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement de la concertation sur le développement, le renforcement de la gouvernance locale et enfin la participation sociale. Le Gouvernement compte relever le défi de la mise en oeuvre efficace de la SDRP par l'orientation des ressources vers les priorités de la SDRP, la généralisation de la planification stratégique dans tous les secteurs, la mise en place d'un système de S&E axé sur les résultats, le renforcement des capacités humaines et matérielles et enfin l'anticipation et la gestion des risques.

c. Stratégies de coopération des Nations Unies

58. Pour contribuer à la réponse nationale à ces défis, le Système des Nations Unies se propose d'agir à la fois sur les acteurs et sur les institutions. Ainsi, le SNU prévoit d'impulser et de soutenir les institutions nationales et locales dans la mise en oeuvre de réformes visant : la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; la consolidation de la paix et de l'État de droit ; la promotion de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; et la prévention et la gestion des crises et conflits dans le respect des droits humains et la lutte contre le crime transnational organisé en particulier le trafic de stupéfiants.

59. Le SNU se propose également de faciliter la participation des populations au processus de prise de décision, l'exercice du contrôle citoyen sur l'action publique et la disponibilité et l'utilisation de services de proximité efficaces. Le renforcement des capacités nationales, y compris à travers des expertises, les analyses et recherches pour une meilleure connaissance de la gouvernance, le plaidoyer et le dialogue politique seront soutenus.

d. Rôles des agences :

11 Pays qui réussissent le mieux : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Ethiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie

60. Les agences partenaires dans la réalisation de l'effet UNDAF : « *D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix* » sont : BM, BIT, FAO, FENU, FMI, OCHA,, OIM, OMS, ONUDC, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNHABITAT. Chaque agence contribue efficacement à la réalisation de cet effet selon son mandat, en synergie avec les autres intervenants et conformément à la déclaration de l'Equipe de Pays des Nations Unies au Niger.

61. Le PNUD, en partenariat avec la CEA/AO, jouera le rôle de Chef de file du domaine de la Gouvernance. Les interventions conjuguées des Agences visent à couvrir les domaines d'action suivants : le renforcement des institutions de la gouvernance démocratique, la participation citoyenne, la consolidation de la paix et la promotion d'une culture de la paix, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, le Suivi - Evaluation de la mise en œuvre de la SDRP, ainsi que la prévention et gestion des crises et conflits. Le SNU accompagnera le Niger dans la mise en œuvre de l'Initiative pour l'accélération de l'atteinte des OMD.

2.1.4 Thèmes transversaux

62. Outre les trois domaines prioritaires ci-dessus mentionnés, les agences résidentes et non résidentes du SNU au Niger portent une attention particulière sur : i) la réalisation des droits humains en soutenant l'application des conventions internationales et l'exercice des droits et des principes de droits à la fois par les titulaires de droits et les porteurs d'obligations ; ii) la promotion de l'égalité et l'équité de genre à travers l'exercice des droits; iii) la promotion socio économique des jeunes, qui sont au centre de tous les défis; iv) la prévention et la gestion des crises et catastrophes, en raison de leur récurrence et de leur impact sur les groupes vulnérables et sur les programmes de développement. Ces thèmes transversaux seront pris en compte dans tout le processus de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des stratégies et programmes.

2.2 Programmes conjoints

63. Les programmes conjoints sont une approche efficace pour garantir la cohérence, la complémentarité et la synergie dans la réponse collective et coordonnée du SNU aux priorités nationales et facilitent l'appropriation nationale.

64. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013, l'Equipe de Pays renforcera la programmation conjointe, dans un souci de complémentarité et de synergie entre les agences ainsi que de l'efficacité découlant de la réduction des coûts des transactions.

65. Outre le programme conjoint Genre en cours depuis 2006 et qui a permis de tirer des enseignements, d'autres domaines potentiels de programmation conjointe ont été identifiés : Prévention et gestion des crises alimentaires ; Environnement et Gestion durable des ressources naturelles ; Education de base ; VIH/SIDA ; Santé maternelle ; Gouvernance locale ; Renforcement des capacités de la société civile ; Population ; Jeunesse ; Suivi -Evaluation.

66. Dans un premier temps, L'Equipe de Pays s'engage dans la formulation de deux nouveaux programmes conjoints : un programme conjoint multisectoriel de développement dans la région de Maradi et un programme conjoint de lutte contre le VIH/Sida, en plus du programme conjoint Genre qui sera renforcé.

2.3 Résultats attendus de l'UNDAF

67. Les résultats attendus de la mise en œuvre de l'UNDAF sont une contribution effective et efficace des Nations Unies à la réponse nationale aux défis identifiés dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).

68. Les analyses nationales et la note d'orientation stratégique ont montré que ce sont essentiellement les déficits des capacités humaines, financières et institutionnelles qui constituent les causes fondamentales qui entravent le développement durable, la réalisation des OMD et des droits humains. Le SNU appuiera le Gouvernement et les autres acteurs du développement dans la mise en œuvre de la SDRP à travers le

renforcement des capacités des institutions nationales et locales, des communautés et des organisations de la société civile.

69. Les résultats escomptés sont définis à trois niveaux complémentaires et interdépendants. Le premier niveau concerne les effets UNDAF portant sur chacun des trois domaines prioritaires, dont la réalisation apporte la contribution stratégique du SNU à l'atteinte des priorités nationales et des OMD. Le second niveau est celui des effets des programmes de pays des agences dont les réalisations permettent d'atteindre l'effet UNDAF du domaine. Le troisième niveau est celui des produits des programmes des agences qui concourent à l'obtention des effets escomptés des programmes.

70. Le SNU est collectivement responsable et comptable de la réalisation des effets et produits escomptés de l'UNDAF. Ceux-ci sont choisis en fonction de leur impact sur la réduction de la pauvreté des groupes vulnérables, de leur pertinence par rapport aux défis identifiés et aux priorités nationales, de leurs liens directs avec les OMD et les avantages comparatifs du SNU. Ces effets et produits sont décrits dans la matrice des résultats qui illustre les relations logiques et les articulations entre les priorités nationales, les OMD, les effets UNDAF, les effets et les produits des programmes des agences.

71. Au total, la matrice des résultats de l'UNDAF comporte trois (3) effets UNDAF, huit (8) effets programmes, trente et un (31) produits programmes de pays des agences. L'atteinte de ces résultats permet au SNU de se positionner comme partenaire crédible et efficace et de maximiser sa valeur ajoutée et ses avantages comparatifs par rapport aux autres partenaires.

72. Le premier effet UNDAF « *D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu* » contribue à la réponse aux défis de : la croissance économique, résultant de la création de richesses, d'emplois et de revenus, et condition nécessaire à la réduction de la pauvreté ; de la sécurité alimentaire comme impératif au développement humain ; de la préservation de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles qui conditionnent la survie des populations sans compromettre les chances des générations futures. Cet effet UNDAF couvre les OMD 1, 3, 7 et 8 et comprend quatre (4) effets programmes et treize (13) produits.

73. Le second effet UNDAF « *D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les Services Sociaux de Base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique* » contribue à la réponse nationale aux défis de : l'éducation en tant que vecteur central du développement du capital humain ; de la santé, notamment la réduction de la mortalité infanto juvénile et de la mortalité maternelle ; de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement ; et de la croissance démographique qui annihile les fruits de la croissance économique et réduit ses effets induits. Il comporte deux (2) effets et neuf (9) produits de programmes de pays. Il contribue à l'atteinte des OMD 2, 3, 4, 5 et 6.

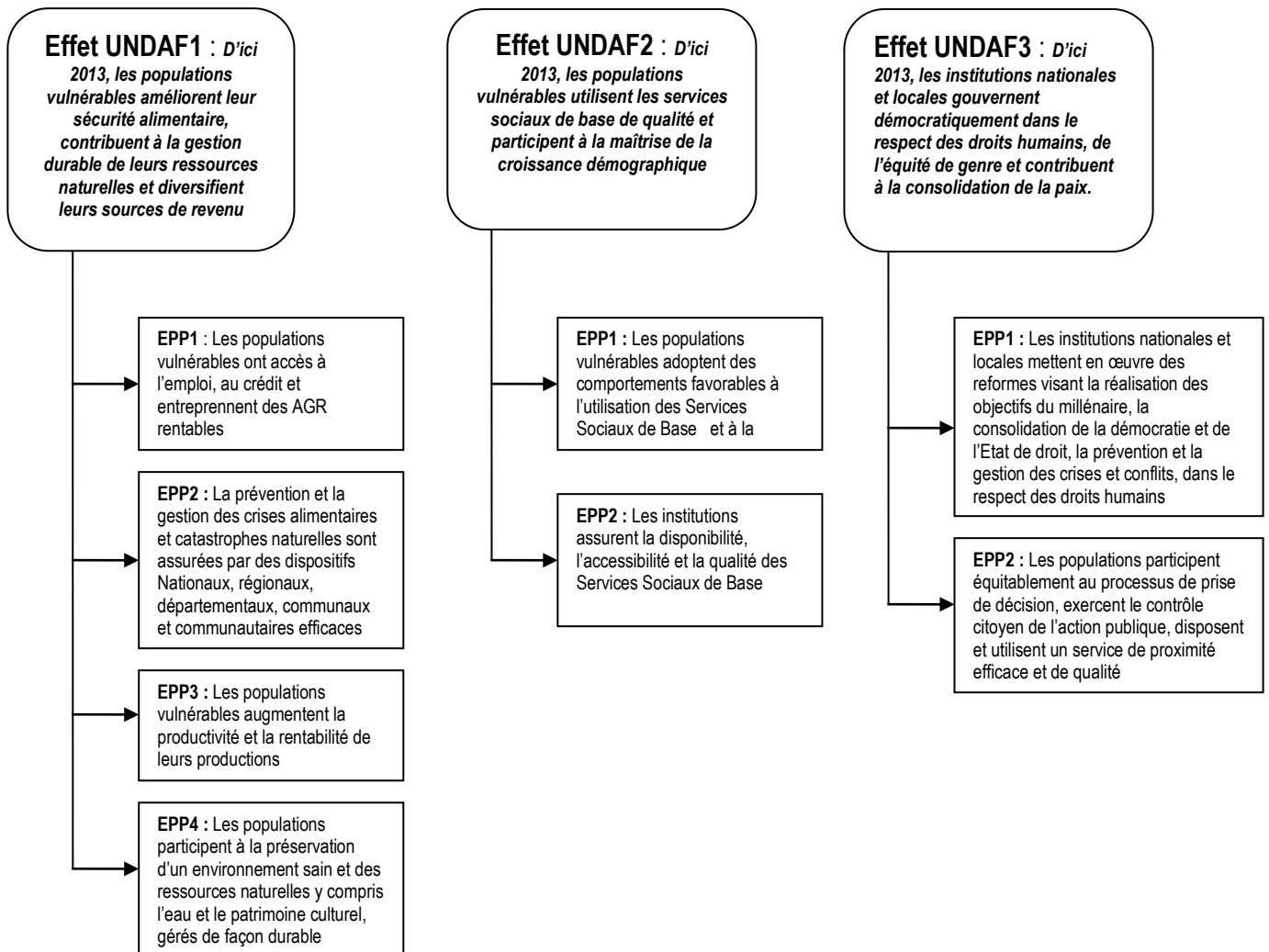
74. Le SNU appuiera les efforts visant le développement des capacités d'offre en services sociaux de base, l'amélioration de la qualité des ressources humaines et des systèmes de gestion, ainsi que la maîtrise des déterminants de la croissance démographique. Cet appui sera concentré sur les groupes vulnérables en vue de les aider à développer leurs connaissances et leurs capacités afin de participer pleinement à l'exercice de leurs droits.

75. Le résultat escompté est de permettre, d'une part, aux institutions nationales, locales et communautaires de développer de façon continue le capital humain et l'offre des services sociaux de base, et d'autre part, aux groupes vulnérables d'utiliser des services sociaux de base de qualité afin de jouir de leurs droits. L'atteinte de ce résultat permet au SNU de conforter sa position de partenaire crédible et efficace et de maximiser sa valeur ajoutée et ses avantages comparatifs par rapport aux autres partenaires. Deux effets de programmes et huit produits des programmes sont escomptés pour atteindre ce résultat.

76. Le troisième effet UNDAF « *D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix* » canalise la contribution du SNU à la réponse aux défis de la bonne gouvernance, de la paix et de

la sécurité indispensables au développement. Il couvre les OMD 3 et 8 et comprend deux (2) effets et neuf (9) produits de programmes des agences.

Présentation synthétique de la matrice des effets de l'UNDAF



Partie 3 : Cadre des ressources de l'UNDAF

77. Le cadre des ressources présente les prévisions des ressources sur la base des projections des tendances observées au niveau de chaque agence. Toutes les agences participant à l'UNDAF apportent leurs contributions au financement, soit dans le cadre de leurs propres cadres de coopération de pays, soit dans le cadre de projets/programmes conjoints s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'approche programme et en parfaite harmonie avec le cycle et les procédures de programmation du Plan cadre.

3.1 Contributions par Agences et par domaines de coopération

78. Le volume global des ressources de l'UNDAF pour la période 2009 - 2013 est estimé à 1,050 milliard de dollars US, dont 500 millions de la BM. Ces ressources ont été déclarées par agences et réparties selon les domaines de coopération / effet UNDAF, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Cadre des ressources (en Dollars EU)

Agences	D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les Services Sociaux de Base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix			Total General
	RO ¹²	RM ¹³	Total	RO	RM	Total	RO	RM	Total	
BIT	800.000	1.500.000	2.300.000	750.000	1.200.000	1.950.000				4.250.000
CEA							500 000		500.000	500 000
FAO	2.550.000	18.813.000	21.363.000		600.000	600.000	1.300.000		1.300.000	23.263.000
FENU	3 000 000	1 500 000	4 500 000				2.000.000	6.000.000	8.000.000	12 500.000
FIDA	20 300 000		20 300 000	16 000 000		16 000 000	16 100 000		16 100 000	52 400 000
OMS	979.000		979.000	8.734.665		8.734.665	3.047.000		3.047.000	12.760.665
OIM		5.400.000	5.400.000		15.000.000	15.000.000		2.655.000	2.655.000	23.055.000
PAM			27.564.462			40.542.192				68.106.654
PNUD	9.000.000	11.630.000	20.630.000	4.257.000	7.550.000	11.807.000	35.000.000	12.600.000	47.600.000	80.037.000
UNESCO				500 000	1 000 000	1 500 000	100 000	1 000 000	1 100 000	2 600 000
UNFPA		401.733	401.733	14.272.500	7.731.827	22.004.327	2.227.500	2.167.020	4.394.520	26.800.580
UNIFEM	40.000	1.600.000	1.640.000				100.000	1.000.000	1.100.000	2.740.000
UNICEF				64.672.000	50.000.000	114.672.000	20.000.000	25.000.000	45.000.000	159.672.000
UNHABITAT	20.000		20.000	50.000		50.000	80.000		80.000	150.000
BM	193.000.000		193.000.000	282.000.000		282.000.000	25.000.000		25.000.000	500.000.000
FMI	46 920 000		46 920 000							38 000 000
UNODC								9.200.000	9.200.000	9.200.000
ONUDI		6.520.000	6.520.000							6.520.000
ONUSIDA				1 625 000		1 625 000				1 625 000
Fonds Mondial				12.456.988		12.456.988				12.456.988
AIEA	2 000 000		2 000 000	1 000 000	1 500 000	2 500 000				4 500 000
TOTAL	276.609.000	47.364.733	353 538 195	405.318.153	83.081.827	531.442.172	105.454.500	59.622.020	165.076.520	1.050.056.887
%			33,70 %			50,60 %			15,70 %	100%

79. Les contributions financières des agences portent sur des montants estimatifs qui seront dégagés par chaque Agence aussi bien sur ses ressources ordinaires que sur les fonds qu'elle pourra mobiliser auprès de ses partenaires pour financer son programme. Ces montants feront l'objet d'une révision annuelle ou actualisation. Les contributions en nature seront aussi évaluées et intégrées.

80. Le volume des ressources programmables se répartit comme suit : 33,70% pour le domaine de coopération Développement durable, Sécurité alimentaire et Environnement ; 50,60% pour le domaine de coopération Capital Humain, Services Sociaux de Base et maîtrise de la croissance démographique et 15,70% pour le domaine de coopération Gouvernance. Ces ressources seront utilisées dans le cadre des programmes de pays des agences, tout en recherchant la complémentarité et la synergie en développant la

12 RO : Ressources ordinaires

13 RM : Ressources à mobiliser

programmation conjointe ou concertée. Le SNU mettra en œuvre une stratégie commune de mobilisation des ressources en vue d'accroître les ressources de l'UNDAF et d'appuyer la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la SDRP.

81. Les ressources programmables n'incluent pas les fonds d'urgence. En concertation avec les partenaires humanitaires et le Gouvernement, le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), facilitera la mobilisation des ressources d'urgence en cas de crise ou catastrophe naturelle majeure. Pour ce faire, les mécanismes suivants seront rapidement activés: Le Fonds Central de Réponse d'Urgence (CERF), le Flash Appeal et le Processus d'Appel Consolidé (CAP).

Partie 4 : Mise en œuvre et modalités de coordination

82. L'UNDAF étant un document de planification des appuis du SNU aux priorités nationales, sa mise en œuvre requiert une concertation régulière entre toutes les parties prenantes, sous le leadership du Gouvernement. Ceci est primordial pour veiller à l'adéquation entre les interventions du SNU avec les priorités nationales, mais aussi pour assurer la coordination de la coopération avec les partenaires, en particulier pour assurer une meilleure articulation de l'UNDAF avec les activités des autres partenaires.

83. La mise en œuvre de l'UNDAF s'appuiera sur : i) un partenariat stratégique et une collaboration étroite entre l'Equipe de Pays et le Gouvernement incluant les autres acteurs ; ii) un mécanisme de coordination inclusif sous le leadership du Gouvernement ; iii) une programmation basée sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats et qui privilégie les synergies ; iv) l'Approche Harmonisée de mise à disposition des fonds aux Partenaires d'Exécution (HACT) pour les quatre agences ex com (PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF) . En outre, l'approche de programmation conjointe, y compris avec les autres partenaires au développement, sera fortement encouragée.

4.1 Partenariat et mobilisation des ressources :

84. L'établissement de partenariats stratégiques s'articule autour du partenariat national et international. Le partenariat national sera élargi aux organisations de la société civile (OSC), au secteur privé, à l'administration centrale et locale ainsi qu'aux institutions de recherche et de formation. Il sera axé sur l'appui/conseil et le plaidoyer autour des priorités nationales, le renforcement des capacités, la valorisation et le partage des connaissances et expertises. Le partenariat international incluant la coopération Sud-Sud et les autres partenaires techniques et financiers sera axé sur la promotion de la coopération décentralisée et l'accès à l'expertise internationale.

85. La mobilisation des ressources sera développée à travers l'appui à l'organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l'aide à l'élaboration de programmes/projets, ainsi que la facilitation et l'appui à l'accès aux mécanismes de financement novateur (Fonds mondial Palu-TB-SIDA, MCC, FEM, Fondations, Fonds fiduciaires, etc.). Des stratégies conjointes de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre, y compris au sein du Système.

4.2 Mécanisme de Coordination

86. La mise en œuvre de l'UNDAF requiert une concertation régulière et une collaboration étroite entre le SNU et le Gouvernement, ainsi que la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi alignés sur ceux de la SDRP.

87. Au niveau politique, l'Equipe de Pays fait partie du Comité Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers qui a pour mission d'orienter la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires, de servir de cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire et de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.

88. Au niveau technique, le Comité Technique Inter Agences (CTIA) a pour répondant le Secrétariat Permanent de la SRP dont la mission est de coordonner le processus de préparation de la SDRP et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la révision régulière. En outre, le Coordonnateur du Comité Technique Inter Agences participe au Comité Technique National, tandis que les membres des Groupes de travail par effets UNDAF et du suivi/évaluation intègrent les Comités sectoriels.

89. La coordination et le suivi de l'UNDAF s'appuient aussi sur le cadre de coordination de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OCDE/CAD) et les cadres de coordination sectoriels à travers les chefs de file.

90. L'ancrage institutionnel de l'UNDAF est le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que la tutelle technique est assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

4.3 Arrangements de gestion

91. L'UNDAF est mis en œuvre à travers les Plans d'Action de programmes de Pays (CPAP) et les Documents de Programmes de Pays (CPD) des agences. La modalité de l'exécution nationale (NEX) sera développée et les unités de gestion des projets/programmes seront limitées. Les procédures nationales de passation des marchés publics seront respectées par les interventions/agences auxquelles cette réglementation est applicable. Les capacités des institutions nationales chargées du suivi et du contrôle de la gestion des finances publiques, notamment le Ministère de l'Economie et des Finances, la Cour des Comptes, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), seront renforcées.

92. Le SNU privilégie la gestion axée sur les résultats. Conformément aux exigences de la Réforme, les Agences des NU vont poursuivre les actions d'harmonisation et de simplification de leurs procédures de gestion, notamment le HACT pour les agences Ex Com. L'utilisation élargie du FACE pour le règlement des opérations devrait contribuer à simplifier la gestion des programmes et projets.

4.4 Stratégie de Communication

93. La communication joue un rôle clé dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du développement afin de susciter leur adhésion et de faciliter l'appropriation du processus UNDAF. Une stratégie de communication du système des Nations Unies sera élaborée et mise en œuvre dans l'esprit One UN. Elle s'articule autour des objectifs ci-après :

- (i) Promouvoir la visibilité du mandat et de la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des OMD ;
- (ii) Susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies dans le contexte spécifique du Niger ;
- (iii) Favoriser un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement ;
- (iv) Servir de vecteur d'échange de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats de l'UNDAF.

Le Groupe Inter agences de communication sera redynamisé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Partie 5 : Suivi - Evaluation

94. Le système de suivi - évaluation a pour objet de permettre à l'Equipe Pays et à ses partenaires d'assurer la mesure et le suivi des effets et produits de l'UNDAF ainsi que de sa contribution à la SDRP et aux OMD. Tirant les leçons de l'insuffisance du suivi - évaluation de l'UNDAF 2004-2007 et tenant compte de la nécessité de promouvoir la culture du S - E, un accent particulier est mis sur sa fonction dans le présent UNDAF.

95. Fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le système de S - E de l'UNDAF 2009-2013 est aligné sur celui de la SDRP 2008-2012. Le SNU appuiera le développement du dispositif institutionnel de suivi - évaluation de la SDRP qui prévoit l'élaboration de manuels de procédures et la définition d'indicateurs de performance.

5.1 Objectif du suivi/évaluation

96. Le suivi - évaluation vise à éclairer la prise de décision, orienter les ajustements souhaités, renforcer les capacités en matière d'analyse des données et de production de rapports de qualité, et promouvoir la culture du S - E. Il concourt aussi à l'appropriation nationale de l'UNDAF.

97. Le système de S - E comprend des revues annuelles conjointes, des évaluations thématiques et une évaluation finale, menées conjointement par le SNU et ses partenaires, le Gouvernement en particulier. **Les revues annuelles conjointes de l'UNDAF** ont pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les agences résidentes et non résidentes participent à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes. **Les évaluations thématiques** servent à alimenter l'UNDAF sur les thèmes transversaux retenus. Quant à **l'évaluation finale de l'UNDAF**, elle porte sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF. Elle sera réalisée au cours de la quatrième année et reposera autant sur les rapports d'avancement que sur les résultats des enquêtes et études périodiques, qui sont programmées dans le calendrier.

98. Le Groupe Inter Agences de Suivi - Evaluation apportera le soutien technique aux groupes thématiques, il veillera au respect du calendrier de suivi de l'UNDAF et y apportera les corrections nécessaires. Il veillera également à l'harmonisation des indicateurs de l'UNDAF avec ceux de la SDRP et des OMD et facilitera la collecte et l'analyse des données relatives aux différents indicateurs.

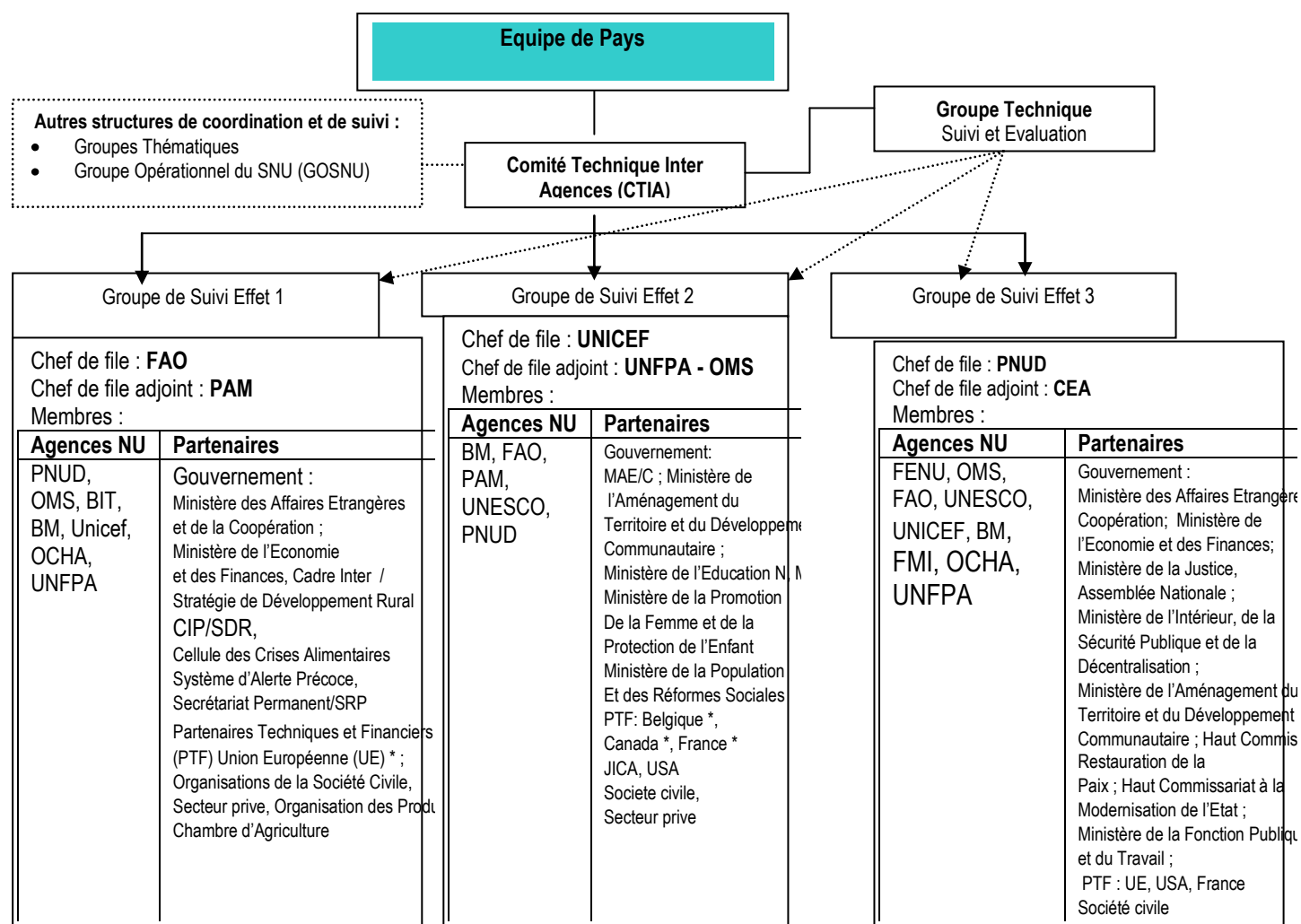
5.2 Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF

5.2.1 Organes de suivi - évaluation

99. La coordination des activités de Suivi - Evaluation de l'UNDAF est supervisée au niveau interne par l'Equipe de Pays dont la mission est de consolider le dialogue politique et de veiller à l'alignement de l'UNDAF sur les priorités de la SDRP. Elle est l'organe permanent d'orientation et de supervision de la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle est appuyée au niveau technique par le Comité Technique Inter Agences (CTIA) qui a pour fonction de : veiller au respect des orientations définies par l'Equipe de Pays, coordonner le suivi technique de la mise en œuvre de l'UNDAF, préparer et conduire les revues périodiques ainsi que l'évaluation finale de l'UNDAF. Le CTIA tient des réunions trimestrielles et adresse ses recommandations à l'Equipe de Pays. Il s'assurera de la participation effective des partenaires nationaux à ses travaux.

100. Au niveau technique, le suivi interne est assuré par les trois groupes thématiques mis en place autour des trois domaines de coopération. Chaque groupe thématique sera responsable du suivi des résultats dans son domaine de coopération. Les groupes seront assistés dans leurs travaux par le groupe technique de suivi - évaluation. Ils se réuniront sur une base régulière sous la présidence de l'Agence chef de file du domaine de coopération concerné. Les comptes rendus des réunions assortis de recommandations seront versés aux travaux du Comité technique conjoint, dont les réunions sont au moins trimestrielles.

Graphique : Cadre de coordination interne de l'UNDAF



- * Union Européenne : Chef de file du cadre de concertation des partenaires sur la sécurité alimentaire
- Belgique : Chef de file du cadre de concertation des partenaires sur la santé
- Canada : Chef de file du cadre de concertation des partenaires sur l'éducation
- France : Chef de file du cadre de concertation des partenaires sur la décentralisation

5.2.2 Outils de suivi/évaluation

101. Le cadre de suivi-évaluation est l'instrument de gestion qui réunit les principales informations relatives au suivi-évaluation dans des tableaux de synthèse destinés à l'Equipe de Pays et à ses partenaires. Il contient pour les différents résultats attendus des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, la situation de référence (base), la cible ainsi que les sources de vérification, permettant de suivre les progrès obtenus, les risques et les hypothèses.

102. Les indicateurs de suivi - évaluation de l'UNDAF sont définis sur la base des effets UNDAF, des effets des programmes de pays et des produits des programmes de pays, en référence à ceux des OMD et de la SDRP. Il s'agit d'un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la contribution de l'UNDAF à la réalisation des OMD et des axes stratégiques de la SDRP. Les indicateurs de suivi et d'évaluation des divers produits retenus seront détaillés par chaque agence du SNU dans le cadre de leurs programmes de pays respectifs.

103. Une base de données des indicateurs de l'UNDAF, avec une mise à jour annuelle, sera mise en place. A cet effet, la base de données socio-économiques NIGERINFO qui prend en compte tous les indicateurs clés pour le SNU alimentera les systèmes de suivi - évaluation de l'UNDAF et de la SDRP.

104. Les risques et hypothèses sont considérés comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus, en particulier les risques susceptibles d'avoir un impact majeur sur les résultats de l'UNDAF, notamment les facteurs géo climatiques (aléas climatiques, facteurs régionaux, ..) et sociopolitiques (insécurité dans le pays, troubles politiques).

105. L'évaluation porte sur tous les niveaux de résultats (Effets UNDAF, Effets Programmes et Produits des Programmes de Pays), ainsi que sur la qualité du partenariat, qu'il s'agisse de la coordination et de la cohérence entre les agences du SNU ou du partenariat entre le SNU et les autres partenaires. Elle concerne aussi bien les réalisations physiques que financières en mettant l'accent sur leur impact sur les conditions de vie des populations, les pauvres en particulier. Ce Cadre de suivi-évaluation est présenté en Annexe II. Le dispositif de suivi - évaluation va opérer sur la base d'un calendrier.

106. Le **calendrier** est un instrument de mise en œuvre visant à améliorer la coordination des activités de suivi - évaluation du SNU, à accroître la coopération inter - organismes en ce domaine, à identifier les lacunes en ce qui concerne le recueil des données et à indiquer comment et quand les produits des activités de S-E du SNU seront utilisés. Le calendrier tient compte du rythme de conduite des enquêtes programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la SDRP 2008-2012.

107. Afin de disposer des situations de référence (bases) dans les domaines de coopération de l'UNDAF, il sera nécessaire de mener quelques enquêtes dont certaines pourraient être réalisées dès 2008.

ANNEXES

Annexe I : Matrice des Résultats de l'UNDAF

DOMAINE DE COOPERATION N°1 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
1.1 Les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	<p>1.1.1 L'offre de services adaptés aux besoins des populations vulnérables par le réseau des systèmes financiers améliorée</p> <p>1.1.2 Les capacités des populations vulnérables à utiliser les services et produits offerts (crédits, formations et encadrement pour les AGR) renforcées</p> <p>1.1.3 Les capacités des structures nationales et associatives chargées de l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'entrepreneuriat pour la promotion de l'artisanat, de la culture, de l'industrie et du commerce renforcées</p> <p>1.1.4 Emplois décents pour les populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes promus</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, plaidoyer, mobilisation de ressources, assistance alimentaire, Coordination de l'aide humanitaire</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>FAO : 6.125.000 BIT : 2.300.000 FENU : 4 500 000 FIDA : 3 500 000 PNUD: 4.630.000 OIM: 5.400.000 UNFPA: 401.733 FIDA : 1 700 000</p>
1.2 La prévention et la gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont assurées par des dispositifs Nationaux, régionaux, départementaux, communaux et communautaires efficaces	<p>1.2.1 Les structures du dispositif de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fonctionnelles</p> <p>1.2.2 Les dispositifs de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles fonctionnels</p> <p>1.2.3 Les mécanismes appropriés d'accès des populations vulnérables aux produits alimentaires fonctionnels</p>		<p>OMS : 572.000 FIDA : 2 100 000 PAM : 500.000 OMS : 407.000 PAM : 23.579.500 FAO : 3.750.000 PNUD: 3.000.000</p>
1.3 Les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs productions	<p>1.3.1 L'accès sécurisé des populations vulnérables aux facteurs de production amélioré</p> <p>1.3.2 Le développement des filières porteuses promu</p> <p>1.3.3 Les capacités de gestion (techniques, organisationnelles, financières) des producteurs, des organisations rurales renforcées</p>		<p>FAO: 9.388.000 PAM : 1.794.000 UNIFEM: 1.640.000 ONUDI : 6.520.000 FIDA : 11 000 000 AIEA : 2 000 000</p>
1.4 Les populations participent à la préservation d'un environnement sain et des ressources naturelles y compris l'eau et le patrimoine culturel, gérés de façon durable	<p>1.4.1 Connaissance et mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, politiques et stratégies nationales par l'ensemble des acteurs améliorées</p> <p>1.4.2 Utilisation par les populations d'un système intégré d'information et de surveillance de l'évolution des conditions environnementales (y compris les effets) améliorée</p> <p>1.4.3 Les capacités des communautés à prendre en charge les problèmes environnementaux et la Gestion des Ressources Naturelles de façon durable, renforcées</p>		<p>FAO : 2.100.000 PNUD: 13.000.000 PAM : 1.690.962 UNHABITAT: 20.000 FIDA : 2 000 000</p>

DOMAINE DE COOPERATION N°1 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
Total du domaine de coopération : Développement durable, environnement et sécurité alimentaire (hors BM, FMI)			113 618 195
Stratégies : Renforcement des capacités, plaidoyer, participation sociale, information/communication, coordination et mobilisation de ressources			
Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes nationaux de coordination (dispositif national de prévention et gestion des crises et catastrophes), Dispositifs de coordination de la SDR, Programmes conjoints, missions et revues conjointes			
Partenariat : En partenariat avec les Institutions nationales, les coopérations bi et multilatérales, ainsi que les OSC, les collectivités territoriales, les communautés et le Secteur Privé			

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
2.1 Les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des Services Sociaux de Base et à la maîtrise de la croissance démographique	<p>2.1.1 Les familles ont les connaissances nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre des pratiques familiales essentielles en matière de santé, nutrition, santé reproductive, hygiène et environnement, scolarisation et protection des enfants</p> <p>2.1.2 Les populations vulnérables sont mieux informées sur leurs droits et leurs besoins en matière d'Education, Santé, Habitat, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie, ainsi que sur les interrelations population et développement et la maîtrise des déterminants de la croissance démographique</p> <p>2.1.3 Les structures communautaires de gestion, de participation et de communication, sont opérationnelles, notamment, les mutuelles de santé, comités de santé, comités eau, groupes de soutien de la santé reproductive, Radios communautaires, COGES, APE, AME.</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, plaidoyer, Information/communication, dotation en équipements, Coord. Aide hum.</p> <p>Institutions nationales : Coord., mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : suivi des activités, Appuis</p>	<p>PAM : 20.542.192 UNESCO : 1.500.000 UNICEF :</p> <p>1.1 : 14.000.000 1.2 : 13.000.000 1.3 : 13.000.000</p> <p>OIM : 15.000.000 PAM : 20.000.000 UNFPA :</p> <p>1.1 : 1.600.430 1.2 : 6.000.000 1.3 : 1.600.430</p>

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
2.2 Les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base	<p>2.2.1 Les politiques et stratégies nationales en matière d'Education, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie sont de qualité et prennent en compte les droits des bénéficiaires.</p> <p>2.2.2 Les décideurs sont mieux informés sur les droits et besoins des populations en matière d'Education, Habitat, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie et sur les questions émergentes en population et développement.</p> <p>2.2.3 Les Services de Santé Maternelle, Infantile et de la Reproduction, Nutrition, Education, d'encadrement des jeunes, et protection des enfants disposent d'infrastructures adéquates, de personnel suffisant et formé, et d'équipement.</p> <p>2.2.4 Les communautés disposent de points d'eau modernes et structures d'assainissement, selon les normes nationales.</p> <p>2.2.5 Les capacités nationales de lutte contre le travail des enfants, et de leur réinsertion, renforcées</p> <p>2.2.6 Les services de lutte contre les IST/VIH/SIDA, le Paludisme, la Tuberculose et les autres maladies améliorés</p>		<p>OMS:</p> <p>2.1 : 425.165</p> <p>2.2 : 224.000</p> <p>2.3 : 8.085.500</p> <p>FAO: 600.000</p> <p>PNUD: 11.807.000</p> <p>UNHABITAT:50.000</p> <p>BIT : 1.950.000</p> <p>UNICEF</p> <p>2.1 : 7.000.000</p> <p>2.2 : 7.000.000</p> <p>2.3 : 40.672.000</p> <p>2.4 : 20.000.000</p> <p>UNFPA :</p> <p>2.1 : 4.801.300</p> <p>2.2 : 3.200.867</p> <p>2.3 : 3.501.300</p> <p>2.6 : 1.300.000</p> <p>FIDA :</p> <p>2.3 : 12 400 000</p> <p>2.4 : 3 600 000</p> <p>ONUSIDA :</p> <p>2.6 : 1 625 000</p> <p>Fonds Mondial</p> <p>2.6 : 12.456.988</p> <p>AIEA :</p> <p>2.1 1 000 000</p> <p>2.2 1 500 000</p>
Total du domaine de coopération : Capital humain, Démographie et Services sociaux de base (hors BM, FMI)			249 442 172
Stratégies : Renforcement des capacités, appuis/conseils et mise à disposition d'experts, plaidoyer, appui institutionnel, IEC, paquets minimum de services, coordination, mobilisation de ressources			
Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes de coordination de la SDR, dispositif national de prévention et de gestion des crises, Groupes PTF dans les secteurs santé, éducation, eau et assainissement			
Partenariat : Cadre de partenariat de la SDRP et des programmes nationaux de développement sectoriel			

DOMAINE DE COOPERATION N°3 : GOUVERNANCE			
Priorité ou buts nationaux : Promotion d'une Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 3 & 8			
Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
<p>3.1 Les institutions nationales et locales mettent en œuvre des réformes visant la réalisation des objectifs du millénaire, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, la prévention et la gestion des crises et conflits, dans le respect des droits humains</p>	<p>3.1.1 Les stratégies sectorielles et les CDMT permettant la réalisation des OMDs et intégrant les principes des droits humains et de l'égalité des sexes, dans les domaines couverts par l'UNDAF, disponibles</p> <p>3.1.2 Le Suivi/Evaluation de la mise en œuvre de la SDRP/OMD par les Institutions nationales, selon l'approche GAR et les principes de la Déclaration de Paris, assuré</p> <p>3.1.3 La prévention, la prise en charge et la lutte contre la violation des droits humains, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, y compris en situation d'urgence, par les institutions nationales et locales et la société civile, mieux assurées</p> <p>3.1.4 La gestion préventive et la réponse aux situations de crise et conflits par les institutions nationales et locales ainsi que les OSC, conformément aux normes de droit et à la culture de la paix, mieux assurées</p> <p>3.1.5 L'organisation d'élections transparentes appuyée</p> <p>3.1.6 Le fonctionnement efficace des Institutions de la République, dans le respect des droits humains, mieux appuyé</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, plaidoyer</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>FENU: 8.000.000</p> <p>OMS:</p> <p>1.2 : 1.005.000</p> <p>1.3 : 949.000</p> <p>FAO: 1.300.000</p> <p>PNUD: 25.300.000</p> <p>UNESCO: 1.100.000</p> <p>UNICEF :</p> <p>1.1 : 3.000.000</p> <p>1.2 : 3.000.000</p> <p>1.3 : 16.000.000</p> <p>1.4 : 3.000.000</p> <p>UNFPA :</p> <p>1.1: 627.788</p> <p>1.2: 1.255.576</p> <p>1.3: 941.682</p> <p>1.4: 627.788</p> <p>ONUDC : 9.200.000</p> <p>CEA : 500.000</p> <p>FIDA :</p> <p>1.2 : 1 000 000</p> <p>1.6 : 3 500 000</p>

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources (\$US)
3.2 Les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique, disposent et utilisent un service de proximité efficace et de qualité	<p>3.2.1 La mise en œuvre efficace des processus de planification inclusifs et participatifs par les institutions nationales et les collectivités locales, mieux appuyée</p> <p>3.2.2 L'utilisation par les populations d'un service public efficace et de qualité améliorée</p> <p>3.2.3 La participation au processus de prise de décision et l'exercice du contrôle citoyen au niveau national et local, via des mécanismes institutionnels et juridiques opérationnels par les communautés et les Organisations de la Société Civile, notamment les femmes et les jeunes, renforcés</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, IEC, plaidoyer</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>OMS: 1.093.000</p> <p>PNUD: 22.300.000</p> <p>UNHABITAT:80.000</p> <p>UNIFEM: 1.100.000</p> <p>UNICEF :</p> <p>2.1 : 10.000.000</p> <p>2.3 : 10.000.000</p> <p>OIM : 2.655.000</p> <p>UNFPA :</p> <p>2.3 : 941.686</p> <p>FIDA :</p> <p>2.1 : 7 500 000</p> <p>2.2 : 2 000 000</p> <p>2.3 : 2 100 000</p>
Total du domaine de coopération : Gouvernance (hors BM, FMI)			140 076 520
<p>Stratégies : Renforcement des capacités, appui institutionnel, plaidoyer, participation sociale, information/communication, coordination et mobilisation de ressources et des partenariats</p> <p>Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes nationaux de coordination, Progs conjoints, missions et revues conjointes, Groupes de travail SNU- Gouvernement, comités de pilotage</p> <p>Partenariat : En partenariat avec les Institutions nationales, les coopérat° bi et multilatérales, ainsi que les OSC, les collectivités territoriales et les coopérations décentralisées, les communautés et le Secteur Privé</p>			

NB : Les ressources de la BM et du FMI figurent dans le cadre des ressources, mais ne sont pas affectées par produit dans la Matrice des résultats.

Annexe II : Cadre de Suivi et Evaluation de l'UNDAF 2009-2013

DOMAINE DE COOPERATION N°1: DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			
Résultats de l'UNDAF (Effet UNDAF, EPP et PPP)	Indicateur(s) et base(s) de référence (valeurs de référence ; cibles)	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF : D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenus	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté <i>(62,1% - 2005 ; 39%)</i> 2. Indice de vulnérabilité alimentaire <i>(15% des ménages en insécurité alimentaire - 2006 ; ≤ 10%)</i> 3. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité <i>(6,6% - 2007 ; 8,5%)</i>	INS MDA MRA ME/LCD Enquête	Mise en œuvre effective de la SDR Aléas climatiques Sécheresse ou autres catastrophes naturelles
1.1 Les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	4. Taux d'accès des ménages à la micro finance <i>(7% - 2007 ; 15%)</i> 5. Taux de sous-emploi <i>(35%- 2005 ; 20%)</i>	BCEAO, MEF, MT/A Observatoire national de l'emploi INS	Application des réformes du secteur financier
1.1.1 L'offre de services adaptés aux besoins des populations vulnérables par le réseau des systèmes financiers améliorée	6. Nombre de bénéficiaires de crédit ventilé par sexe et milieu de résidence	MEF, MT/A BCEAO	Disponibilité de ressources adaptées Fonctionnalité de l'agence de régulation de la micro finance
1.1.2 Les capacités des populations vulnérables à utiliser les services et produits offerts (crédits, formations et encadrement pour les AGR) renforcées	7. Nombre d'Activités Génératrices de Revenus viables	Rapports direction de la monnaie et du crédit, Ministère Economie et des Finances Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	Les donateurs maintiennent leur assistance technique et financière
1.1.3 Les capacités des structures nationales et associatives chargées de l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'entreprenariat pour la promotion de l'artisanat, de la culture, de l'industrie et du commerce renforcées	8. Classement Niger « Doing business » <i>(169ème sur 178 pays – 2007; 159ème)</i>	Rapports d'activités CCIN, MCIN, MTA, MCAPEA, Rapports d'enquêtes INS	Politiques nationales incitatives
1.1.4 Emplois décents pour les populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes promus	9. Nombre d'emplois créés par les Micro et Petites Entreprises	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat Observatoire de l'Emploi, CCIAN	
2. La prévention et la gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont assurées par des dispositifs Nationaux, régionaux, départementaux, communaux et communautaires efficaces	10. Pourcentage des personnes affectées prises en charge 11. Taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans	DNPGC	Volonté politique Engagement des partenaires

DOMAINE DE COOPERATION N°1: DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF : D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			
1.2.1 Les structures du dispositif de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fonctionnelles	12. Nombre de rapports d'analyse alimentaire et nutritionnelle produits dans les délais	Rapport d'évaluation de la sécurité alimentaire Rapport d'activités des structures de prévention et de gestion des crises	L'autonomie opérationnelle des structures est assurée
1.2.2 Les dispositifs de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles fonctionnels	13. Taux de couverture des besoins alimentaires des populations en insécurité alimentaire	DNPGCA Enquêtes nutritionnelles Rapports sur la sécurité alimentaire des ménages	Ressources nécessaires allouées au dispositif
Résultats de l'UNDAF (Effet UNDAF, EPP et PPP)	Indicateur(s) et base(s) de référence (valeurs de référence ; cibles)	Sources de vérification	Risques et hypothèses
1.2.3 Les mécanismes appropriés d'accès des populations vulnérables aux produits alimentaires fonctionnels	14. Quantité de produits alimentaires distribués par type de mécanisme (BC, VCT, VPF etc.)	Enquête VAM CCA	Ampleur limitée des crises alimentaires
1.3 Les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs productions	15. Production agro - sylvo - pastorale annuelle	MDA ; MRA INS	Les priorités de la recherche sont portées sur les cultures à haute valeur ajoutée
1.3.1 L'accès sécurisé des populations vulnérables aux facteurs de production amélioré	16. Quantité d'intrants utilisés	MDA	Adhésion des populations aux innovations Perturbation des filières d'approvisionnement en intrants
1.3.2 Le développement des filières porteuses promu	17. Niveau d'exportation des productions agro-sylvo -pastorales	MDA / MRA MEF/DGD - INS	Compétitivité des filières
1.3.3 Les capacités de gestion (techniques, organisationnelles, financières) des producteurs et des organisations rurales renforcées	18. Rendements des cultures	MDA	La modernisation et l'adaptation des exploitations fait partie des priorités du Gouvernement
1.4 Les populations participent à la préservation d'un environnement sain et des ressources naturelles, y compris l'eau et le patrimoine culturel, gérés de façon durable	19. Superficie des terres dégradées récupérées (45 664 ha - 2006 ; 400 000 ha)	ME/LCD Enquête	Sécheresse ou autre catastrophe naturelle cause d'abandon des principes de gestion durable
1.4.1 Connaissance et mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, politiques et stratégies nationales par l'ensemble des acteurs améliorées	20. Nombre de textes législatifs et réglementaires pris en application des accords internationaux liés à la protection de l'environnement et des sites culturels	CNEDD ME/LCD	Volonté politique
1.4.2 Utilisation par les populations d'un système intégré d'information et de surveillance de l'évolution des conditions environnementales (y compris les	21. Nombre de bulletins diffusés et de bases de données opérationnelles sur l'environnement	ME/LCD	Adhésion des populations aux dispositifs

DOMAINE DE COOPERATION N°1: DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu			
effets) améliorée			
1.4.3 Les capacités des communautés à prendre en charge les problèmes environnementaux et la Gestion des Ressources Naturelles de façon durable, renforcées	22. Nombre de commissions foncières installées et fonctionnelles	Secrétariat Permanent du Code rural	Des techniques durables et à faible coût de gestion des ressources naturelles sont vulgarisées

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Résultats de l'UNDAF (Effet UNDAF, EPP et PPP)	Indicateur(s) et base(s) de référence (valeurs de référence ; cibles)	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF : D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique	23. Taux d'accroissement démographique (3,3% - 2001 ; 2,5%) 24. Taux de mortalité infanto-juvénile (198‰, 2006 ; 112‰) 25. Espérance de vie à la naissance	INS	
2.1 Les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des SSB et à la maîtrise de la croissance démographique	26. Proportion mariages précoces (59% - 2006 ; 40%) 27. Taux de mortalité maternelle (6,48‰, 2006 ; 2‰) 28. Taux de prévalence contraceptive moderne (8,3% ; 2007 ; 14%)	MP/RS MSP	Adhésion de la population à la DGPP

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
2.1.1 Les familles ont les connaissances nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre des pratiques familiales essentielles (PFE) en matière de santé, nutrition, santé reproductive, hygiène et environnement, scolarisation et protection des enfants	29. Pourcentage de « ménages amis des enfants » mettant en pratique au moins 10 PFE	Enquêtes sur les PFE	Adhésion des familles aux PFE
2.1.2 Les populations vulnérables sont mieux informées sur leurs droits et leurs besoins en matière d'Education, Santé, Habitat, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie, ainsi que sur les interrelations population et développement et la maîtrise des déterminants de la croissance démographique	30. Indice synthétique de fécondité (7,1 en 2007 ;)	MP/RS Enquêtes	Existence d'une stratégie nationale d'IEC sur les droits et besoins des populations vulnérables en matière de SSB et de démographie

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
2.1.3 Les structures communautaires de gestion, de participation et de communication sont opérationnelles, notamment les mutuelles de santé, comités de santé, comités eau, groupes de soutien de la santé reproductive, Radios communautaires, COGES, APE, AME	31. Pourcentage de localités disposant d'au moins une structure communautaire fonctionnelle	MAT/DC ; MSP ; MH	Vulnérabilité des populations.
2.2 Les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de services sociaux de base	32. % des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (19,3% ; 2007 ; 30%) 33. Taux Brut de Scolarisation (54%-2006 ; 97%), (filles : 37% - 2006 ; 60%), (garçons : 63% - 2006 ; 100%) 34. Taux net de Scolarisation (45,9% - 2006 ; 89%), (filles : 31% - 2006 ; 50%), (garçons : 54,1% - 2006 ; 92%) 35. Taux d'achèvement au primaire (40% - 2006 ; 96%), (filles : 31% - 2006 ; 60%), (garçons : 49% - 2006 ; 98%) 36. rapport filles/garçons dans le primaire	MSP INS	Disponibilité et allocation efficiente des ressources aux SSB
2.2.1 Les politiques et stratégies nationales en matière d'Education, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie sont de qualité et prennent en compte les droits des bénéficiaires	37. Nombre de politiques et stratégies nationales adoptées et mises en oeuvre prenant en compte les besoins spécifiques des groupes marginalisés et/ou exclus, y compris les jeunes (4 (PDS, PDDE, DGPP, SDRP) – 2007 ; au moins 5)	MP/RS MSP MEN SDR	Les débiteurs d'obligation connaissent les droits des populations.
2.2.2 Les décideurs sont mieux informés sur les droits et besoins des populations en matière d'Education, Habitat, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie et sur les questions émergentes en population et développement	38. Pourcentage du budget national alloué aux SSB (24% - 2007 ; 35%)	MEF	Résistance aux changements Adhésion des décideurs aux politiques
2.2.3 Les services de santé maternelle, infantile et de la reproduction, nutrition, éducation, d'encadrement des jeunes, et protection des enfants disposent d'infrastructures adéquates, de personnel suffisant et formé, et d'équipement	39. Pourcentage de formations sanitaires disposant de personnel selon les normes (50,5% - 2007 ; au moins 70%)	MSP	Disponibilité et allocation efficiente des ressources aux SSB
2.2.4 Les communautés disposent de points d'eau modernes et structures d'assainissement, selon les normes nationales	40. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (68,7% - 2005 ; 82%)	MPF/PE INS	

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
2.2.5 Les capacités nationales de lutte contre le travail des enfants, et de leur réinsertion, renforcées	41. Nombre d'ONG opérationnelles dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants	MPF/PE	
2.2.6 Les services de lutte contre les IST/VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies améliorés	42. Taux de prévalence du VIH/SIDA (0,87% en 2006 ;) 43. Taux de létalité liée au paludisme 44. Taux de prévalence de la tuberculose	MSP	

DOMAINE DE COOPERATION N°3 : GOUVERNANCE			
Priorité ou buts nationaux : Promotion d'une Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 3 & 8			
Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.			
Résultats de l'UNDAF (Effet UNDAF, EPP et PPP)	Indicateur(s) et base(s) de référence (références ; valeurs cibles)	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF : ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix	45. Indice de bonne gouvernance	Enquêtes sur la bonne gouvernance (INS)	Stabilité politique
3.1 Les institutions nationales et locales mettent en œuvre des réformes visant la réalisation des objectifs du millénaire, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, la prévention et la gestion des crises et conflits, dans le respect des droits humains	46. Nombre des cibles des OMD atteintes (0 - 2007 ; 4) 47. Taux de participation aux élections (35% en 2004 ;)	Rapport sur l'état de réalisation des OMD (INS) MI/D CENI	Stabilité politique Appropriation du processus national de développement par tous les acteurs
3.1.1 Les stratégies sectorielles et les CDMT permettant la réalisation des OMDs et intégrant les principes des droits humains et de l'égalité des sexes, dans les domaines couverts par l'UNDAF, disponibles	48. Part des dépenses publiques prises en compte dans le CDMT global (60% - 2007 ; 100%)	MEF Rapport sur l'état de réalisation des OMD (INS) Analyse documentaire (étude)	Intégration des CDMT dans le processus de programmation budgétaire
3.1.2 Le Suivi/Evaluation de la mise en œuvre de la SDRP/OMD par les Institutions nationales, selon l'approche GAR et les principes de la Déclaration de Paris, assuré	49. Nombre d'enquêtes socio - démographiques et économiques réalisées (EDSN/MICS, Pauvreté, RGP/H)	INS (MEF)	Mise en œuvre effective de la SDRP/OMD
3.1.3 La prévention, la prise en charge et la lutte contre la violation des droits humains, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, y compris en situation d'urgence, par les institutions nationales	50. Pourcentage de prévenus jugés dans les délais	CNDHL Société civile MJ/GS	Pesanteurs socio culturelles

DOMAINE DE COOPERATION N°3 : GOUVERNANCE			
Priorité ou buts nationaux : Promotion d'une Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 3 & 8			
Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.			
et locales et la société civile, mieux assurées			
3.1.4 La gestion préventive et la réponse aux situations de crise et conflits par les institutions nationales et locales ainsi que les OSC, conformément aux normes de droit et à la culture de la paix, mieux assurées	51. Existence d'un Plan de contingence annuel	DNPGC	Dégradation de la situation sécuritaire
3.1.5 L'organisation d'élections transparentes appuyée	52 Nombre d'élections prévues réalisées dans les délais, conformes aux normes internationales	Rapport des observateurs Société civile CENI	Stabilité politique
3.1.6 Le fonctionnement efficace des Institutions de la République, dans le respect des droits humains, mieux appuyé	53. Nombre d'interpellations des membres du Gouvernement par le Parlement	AN	Interférences politique
Résultats de l'UNDAF (Effet UNDAF, EPP et PPP)	Indicateur(s) et base(s) de référence (valeurs de référence ; cibles)	Sources de vérification	Risques et hypothèses
3.2 Les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique, disposent et utilisent un service de proximité efficace et de qualité	54. Proportion de femmes élues à l'AN et dans les communes (Députés 12,4% en 2004 ; 25%) 55. Nombre de recours exercés par les citoyens pour excès ou abus de pouvoir 56. Taux de satisfaction des usagers des services de l'administration	Enquêtes Cour constitutionnelle MJ/GS	Adhésion des populations au processus de décentralisation
3.2.1 La mise en œuvre efficace des processus de planification inclusifs et participatif par les institutions nationales et les collectivités locales, mieux appuyée	57. Pourcentage de communes disposant d'un PDC et intégrant les droits humains et l'équité de genre (3% - 2007 ; 20%)	MAT/DC HCCT	Processus de décentralisation effectif
3.2.2 L'utilisation par les populations d'un service public efficace et de qualité améliorée	58. Taux d'enregistrement des actes d'état civil : naissances, mariages, décès	MI/SP/D	Pesanteurs socio culturelles
3.2.3 La participation au processus de prise de décision et l'exercice du contrôle citoyen au niveau national et local, via des mécanismes institutionnels et juridiques opérationnels par les communautés et les OSC, notamment les femmes et les jeunes, renforcés	59. Nombre d'organisations de défense des droits de l'homme opérationnelles	MJ/GS MAT/DC	Pesanteurs socio culturelles et politiques

Annexe III : Calendrier de Suivi et Evaluation UNDAF 2009-2013

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Activités de Suivi et Evaluation	Etudes et enquêtes	Etablissement de la situation de référence des principaux indicateurs faisant l'objet de suivi (baseline study). Cette étude doit intervenir en fin 2008 avant le démarrage des activités de l'UNDAF <ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur la situation alimentaire et nutritionnelle (annuelle) • Enquête sur l'adoption des techniques durables de gestion des ressources naturelles (2011) • Enquête sur la mise en œuvre de la stratégie nationale IEC (2012) Année 1 : Enquête sur les pratiques familiales essentielles (PFE) Année 4 : Enquête sur les pratiques familiales essentielles (PFE)				
	Systèmes de suivi	Année 1 : DevInfo ; Mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation de l'UNDAF Année 2 ; 3 ; 4 : Appui UNDAF aux dispositifs nationaux de suivi et évaluation ; Missions conjointes (annuelles)				
	Evaluations	Année 4 : Evaluation UNDAF ; Evaluation conjointe CPAP (Effets et produits)				
	Examens	Revue annuelle (2009-2012) CPAP/CPD/UNDAF				
Références de planification	Jalons d'évaluation de l'UNDAF	Alignement de l'UNDAF avec la SDRP (2008) ; Elaboration et alignement des CPAP sur le plan de suivi et évaluation de l'UNDAF ; Rapports Agences / Consolidation et intégration rapport annuel UNDAF (2009-2012) ;				
	Renforcement des capacités de S&E	Formations des cadres nationaux chargés de l'animation des dispositifs de suivi et évaluation Formations des cadres des Agences au suivi et à l'évaluation de l'UNDAF et formation sur la GAR				
	Emploi de l'information	Atelier de revue des résultats de l'UNDAF ; Atelier de planification stratégique UNDAF ; Conférence des donateurs (OCDE/CAD)				
	Activités des partenaires	Activités des partenaires dans le domaine du suivi et de l'évaluation ; identifier les partenaires et leurs rôles <ul style="list-style-type: none"> • EDSN/MICS (2011-2012) • RGPH (2010-2011) • EBCM (2012-2013) • Etude BEEIE (2010) • Suivi emploi et chômage (2008 & 2011) • Enquête sur gouvernance, accès et niveau de satisfaction pour services sociaux de base (2009) • EPER (enquête annuelle) • Enquête auprès des entreprises (annuelle) • Enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (annuelle) • Enquête sur la gouvernance, l'accès et le niveau de satisfaction pour les services de base (2009) 				

Annexe IV: Processus de l'UNDAF aligné sur celui de la SDRP

Période	Activités	Responsable du Suivi	Acteurs	Résultats
Juillet - Septembre. 2006	- Extension de l'UNDAF 2004 – 2007 en 2008 - Choix de l'option de l'utilisation des analyses nationales, sans CCA	Equipe de Pays	Equipe de Pays, Directeurs Régionaux, Gouvernement,	Extension accordée
Novembre 2006	- Revue à mi parcours de l'UNDAF 2004 - 2007	Equipe de Pays Gouvernement	Equipe de Pays, Gouvernement, Société Civile, Secteur privé, PTF	Leçons de la mise en œuvre de l'UNDAF 2004-2007 tirées
Décembre 2006	Lancement des travaux de révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2002 - 2006	Gouvernement	Gouvernement, Equipe de Pays, Société Civile, Secteur privé, PTF	SRP révisée et basée sur les OMD
Janvier – Septembre 2007	Elaboration de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)	Gouvernement	Gouvernement, SNU, Société Civile, Secteur privé, PTF	SDRP finalisé et validé par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires
Avril 2007	Organisation de l'atelier d'orientation de l'UNDAF	Equipe de Pays	Equipe de Pays, AnRs, Directeurs régionaux, Gouvernement, société civile, secteur privé et PTF	Alignement de l'UNDAF sur la SDRP et Plan d'engagement
Mai - Août	Elaboration de la Note d'Orientation Stratégique de l'UNDAF	Equipe de Pays	Equipe de Pays	Positionnement de l'UNDAF dans le contexte du développement national
Juillet – Septembre 2007	Concertation avec régions et les partenaires, amendements et validation de la SDRP 2008-2012	Gouvernement	Gouvernement, PTF, Régions, SNU, Société Civile, Secteur privé	SDRP appropriée et validée
Sept. – Nov. 2007	Organisation des journées UNDAF Travaux préparatoires de l'atelier de planification stratégique de l'UNDAF	Equipe de Pays	Comité technique Inter Agences, Agences non résidentes, Groupes de travail élargis	Partenariat renforcé, Note de positionnement du SNU élaborée
Début octobre 2007	Adoption de la SDRP par le Gouvernement	Gouvernement	Secrétariat Permanent de la SRP	SDRP adoptée par le Gouvernement
24 – 25 Octobre 2007	Tenue de la Table Ronde des partenaires sur le financement de la SDRP à Bruxelles	Gouvernement	Gouvernement, PTF, Belgique, SNU, UE, Société civile, Secteur privé	SDRP soutenue par les PTF Annonces des contributions au financement de la SDRP
21 – 23 nov. 2007	Tenue de l'atelier de planification stratégique	Equipe de Pays	Equipe de Pays, Agences non Résidentes, Gouvernement, société civile, secteur privé et PTF	Effets UNDAF définis
Déc. 2007 – mars 2008	Formulation, validation et signature de l'UNDAF	Equipe de Pays Gouvernement	Equipe de Pays, Agences non résidentes, Gouvernement, groupes de travaux élargis, CTIA	UNDAF élaboré, contrôlé par le QSA et validé avec les partenaires
Janvier 2008	Début de la mise en œuvre de la SDRP 2008-2012	Gouvernement	Gouvernement, SNU, Société Civile, Secteur privé, PTF	Cibles de la SDRP et des OMD atteintes
Mars 2008	Validation et signature	Equipe de Pays Gouvernement	SNU, Gouvernement, PTF société civile, secteur privé	UNDAF validé et signé

Annexe V : Membres des Groupes de Travail Elargis de l'UNDAF

Membres du Comité Technique Inter Agences (CTIA) du SNU

Institutions	Noms et prénoms	Adresses E – Mail
Économiste Principal du PNUD Coordonnateur du CTIA	M. Théodore MPATSEWENUMUGABO	Theodore.mpatswenumugabo@undp.org
BM	M. Amadou Ibrahim	iamadou@worldbank.org
CEA/AO	Mme Ngone DIOP	Ndiop@uneca.org
FAO	Dr Saley Amadou	Amadou.saley@fao.org
FMI	Chayabou abdou	cabdou@imf.org
OMS	M. Bizo MOUSSA	bizom@ne.afro.who.int
PAM	Sarah Gordon Gibson	Sarah.Gordon-Gibson@wfp.org
PNUD	M. Laoualy Ada	Laoualy.ada@undp.org
UNFPA	M. Boureïma Diadié	diadie@unfpa.org
UNICEF	M. Guido Borghese /	Gborghese@unicef.org
OCHA	Mme Salamatou Bâ Diallo	Ba7@un.org
UNESCO	Mme Aissa SOULEY	Aissa.souley@undp.org
Unité de Coordination	M. Djibo ISSAKA M. Boureïma BELKO	Issaka.djibo@undp.org Boureima.Belko@undp.org

Participants de l'Administration, de la société civile et du secteur privé

Mme Sandi Sahadi Abdou	Directrice des Nations Unies et des Organisations Internationales, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
Boureima Hamidou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Santé Publique
Abdou Nadere	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
Mme Djingarey Haoua Diop	Confédération Générale des Associations Féminines du Niger, CONGAFEN
Khamada Baye	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Hydraulique
Harouna Ibrahim	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Population et des Réformes Sociales
Ibrahima Yahaya	Groupement des Associations Islamiques, GAIP/AS
Abdoulaye Souley	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Education Nationale
Boubacar Issoufou	RODADDHD
Abdoulkader Garba Moussa	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation
Souleymane Mamadou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation
Coulibaly Sériba Moussa	Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural
Mme Ali Doungou Aminatou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Culture et des Arts, de la Promotion de l'Entrepreneuriat Artistique
Yacouba LABO	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
Djibo Banaou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère du Développement Agricole
Moussa Abdou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Justice
Mme Takoubakoye Aminata	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Idi Ali	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs et de la Restructuration des Entreprises Publiques
Hamissou Garba	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
Moussa Ousseïni	Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme, ANDDH
Amadou Issa	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Formation Professionnelle et Technique
Mayata Hamza	CCD, Ministère de l'Economie et des Finances
Hassoumi Nomaou	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère des Ressources Animales
M'Balki Ibrahim	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, CNDHLF
Mme Ramatou SIDIKOU SEYNI	Université Abdou Moumouni
Tarno Mamane	Directeur Général de la Prospective, Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
Issa Oumar	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
Me Niandou Karimou	Avocat à la Cour
Saïdou Djibo	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Oumarou Bagourmé	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de la Fonction Publique et du Travail
Hassane Almoctar	Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger